

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2443

7 octobre 2008

SOMMAIRE

Aberdeen Property Nordic Finance Sweden S.à r.l.	117251	M.Team G.m.b.H.	117254
Alezan S.A.	117264	Nona Immobilienbeteiligungs S.à r.l.	117264
Alliance Immobilière du Luxembourg SA	117263	Noramco Asset Management S.A.	117264
Apex Services S.à r.l.	117254	Pixilogic s.à r.l.	117257
Càput International S.A.	117250	PRG Germany (Holding) S.à r.l.	117261
D.M.V. S.à r.l.	117260	Private Equity Selection International (PE- SI) 1 S.A.	117250
Elfri-Invest Holding S.A.	117260	Proformlux Soparfi S.A.	117258
ELS Invest Holding S.A.	117260	Prosol S.A.	117257
FFS Fund Management S.A.	117263	Real Estate Euro-Invest S.A.	117259
GE Real Estate Central European Investors S.à r.l.	117263	Rial S.à r.l. et Co	117253
Global Alternative Investment Fund Mana- gement Company S.A.	117254	Rial Station Huldange S.à r.l.	117253
Hesse Newman Aurelius Fund SICAV-FIS	117218	RM Design & Trading	117252
ID 1 Sàrl	117218	SRBLUX Soparfi S.A.	117261
International Telecom S.à r.l.	117263	Symantec Luxembourg S.à r.l.	117251
Jardin Digital sàrl	117256	The European Asset Value Fund	117253
Loca-Nord	117257	Transports Weerts Luxembourg S.à r.l.	117251
Lux-Cel S.A.	117252	Vanderplanck Lux SA	117262
M3I S.A.	117257	webimmosa.com	117255
		Weerts Management S.à r.l.	117252

ID 1 Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 125.124.

—
EXTRAIT

Le contrat de domiciliation conclu entre la Société et Mr François BROUXEL a été résilié avec effet au 5 août 2008.

Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 5 août 2008 que la Société a transféré son siège social du L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, au L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, avec effet au 5 août 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008119542/9356/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU03115. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080138563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2008.

Hesse Newman Aurelius Fund SICAV-FIS, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 141.777.

—
STATUTES

In the year two thousand eight, on the twenty-fourth day in the month of September.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in SANEM Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

"Hesse Newman Fondsmanagement GmbH", a "société à responsabilité limitée", incorporated and existing under the laws of Germany, established and having its registered office at Gorch-Fock-Wall 3, D-20354 Hamburg (Germany),

duly represented by Mrs Viviane de Moreau d'Andoy, bank employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy given to her under private seal.

Said proxy, after been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, requested the executing notary to record the following articles of incorporation of a public company limited by shares in the form of an investment company with variable capital - specialised investment fund (société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé) as follows:

Preliminary title

Definitions

2007 Law: the Luxembourg law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds, as the same may be amended from time to time

Accounting Currency: the currency of consolidation of the Company

Articles of Incorporation: the articles of incorporation of the Company as the same may be amended, supplemented and modified from time to time

Auditor: the auditor of the Company qualifying as an independent auditor (réviseur d'entreprise agréé) as described in the Prospectus

Board of Directors: the board of directors of the Company

Business Day: a full bank Business Day in Luxembourg and London

Category(ies): the category(ies) or sub-class(es) in which each Class of Shares may be sub-divided as further detailed in the Prospectus

Central Administrative Agent: any entity appointed, in accordance with Luxembourg laws and regulations, to act as domiciliary and corporate agent and administrative agent of the Company in Luxembourg, or such entity as may subsequently be appointed to act in such capacity

Class(es): one or more classes of Shares that may be available in each Sub-Fund, whose assets shall be commonly invested according to the investment objective of that Sub-Fund, but where a specific sales and/or redemption charge

structure, fee structure, distribution policy, target investor, denomination currency or hedging policy shall be applied as further detailed in the Prospectus

Company: HESSE NEWMAN AURELIUS FUND SICAV-FIS, a specialised investment fund (fond d'investissement spécialisé) organised as a Luxembourg investment company with variable capital (société d'investissement à capital variable) and incorporated in the legal form of a public limited liability company (société anonyme)

Custodian: such credit institution within the meaning of Luxembourg law dated 5 April 1993 relating to the financial sector, as amended, that may be appointed as custodian for the assets of the Company by the Board of Directors in accordance with Luxembourg laws and regulations

Cut-Off-Time: the deadline on a Valuation Day, as specified for each Sub-Fund in the Prospectus, before which applications for subscription, redemption, or conversion of Shares of any Class and/or Category in any Sub-Fund must be received by the Registrar and Transfer Agent in order to be dealt with on that Valuation Day, as further specified for each Sub-Fund in the Prospectus

Director: a member of the Board of Directors of the Company

Euro: the official currency of the Member States of the European Currency Union

Financial Year: the financial year of the Company, which starts on January 1st and ends on December 31 of each year

Initial Price: the subscription price at which the Shares of any Class and any Category are offered at the Initial Subscription Day or during the Initial Subscription Period as described in the Prospectus

Initial Subscription Day or Period: the initial subscription day or initial subscription period during which the Shares of any Class and any Category may be issued at the Initial Price as specified for each Class and any Category of any Sub-Fund in the Prospectus

Investment Manager(s): Any entity to whom the Board of Directors has delegated the discretionary investment management of the assets of one or more Sub-Funds, as specified for each Sub-Fund in the Prospectus

Minimum Holding: a minimum number of Shares or amount in the Reference Currency or Other Denomination Currency, which a Shareholder must hold in a given Sub-Fund or Class or Category as further detailed for the respective Sub-Fund/Class/Category in the Prospectus

Minimum Subscription: a minimum number of Shares or amount in the Reference Currency or Other Denomination Currency, which a Shareholder must subscribe in a Sub-Fund or Class or Category as further detailed for the respective Sub-Fund/Class/Category in the relevant Prospectus

Net Asset Value: the net asset value of a given Sub-Fund, Class or Category as determined in accordance with article 11 of these Articles of Incorporation and the Prospectus

Other Denomination Currency: another denomination currency in which the Board of Directors may decide to calculate the Net Asset Value per Share of one or more Sub-Funds/Class(es)/Category(ies) in addition to the Reference Currency as further detailed for the respective Sub-Funds/Classes/Category(ies) of Shares in the Prospectus. The Net Asset Value calculated in an Other Denomination Currency is the equivalent of the Net Asset Value in the Reference Currency converted at the prevailing exchange rate

Prohibited Person: any person, firm, partnership or corporate body, if in the sole opinion of the Company the holding of Shares by such person, firm, partnership or corporate body may be detrimental to the interests of the existing Shareholders or of the Company, if it may result in a breach of any Luxembourg or foreign law or regulation, or if as a result thereof the Company may become exposed to tax disadvantages, fines or penalties that it would not have otherwise incurred; the term "Prohibited Person" includes any person, firm, partnership or corporate body, which does not meet the definition of Well-Informed Investors as described below

Prospectus: the prospectus of the Company, as amended, supplemented and modified from time to time

Reference Currency: the currency in which the Net Asset Value of each Sub-Fund is denominated, as specified for each Sub-Fund in the Prospectus

Redemption Price: the price at which the Share are redeemed, as described in the Prospectus

Registrar and Transfer Agent: any entity appointed, in accordance with Luxembourg laws and regulations to act as registrar and transfer agent of the Company in Luxembourg, or such other entity as may subsequently be appointed to act in such capacity

Share(s): a share of any Class and any Category of any Sub-Fund in the capital of the Company, the details of which are specified in the Prospectus. For the avoidance of doubt, reference to "Share(s)" includes references to any Class(es) and/or Category(ies) when reference to specific Class(es) and/or Category(ies) is not required

Shareholder(s): the holder of one or more Shares of any Class and any Category of any Sub-Fund in the capital of the Company

Sub-Fund: any sub-fund of the Company, the details of which are specified in the Prospectus

Subscription Price: the subscription price at which the Shares of any Class and any Category are offered after the Initial Subscription Day or after the end of the Initial Subscription Period as further described in the Prospectus

US Person: shall have the meaning given in Regulation S under the U.S. Securities Act of 1933, as amended

Valuation Day: the last Business Day in Luxembourg of each Financial Year and/or any other Business Day in Luxembourg as the Board may in its absolute discretion determine for the purpose of the calculation of the Net Asset Value per Share of any Class and any Category of any of the Sub-Funds according to the Prospectus

Well-Informed Investor: has the meaning ascribed to it in the 2007 Law, and includes:

- (a) institutional investors;
- (b) professional investors, being those investors who are, in accordance with Luxembourg laws and regulations, deemed to have the experience, knowledge and expertise to make their own investment decisions and properly assess the risk they incur; and
- (c) any other well-informed investor who fulfils the following conditions: (i) has declared in writing his adhesion to the status of well-informed investor; and (ii) invests a minimum of EUR 125,000 in the Company or has obtained a an assessment from a credit establishment as defined in the directive 2006/48/CE, from an investment firm as defined in directive 2004/39/CE, or from a management company as defined in directive 2001/107/CE, certifying his expertise, his experience and his knowledge to appraise in an appropriate manner an investment in the Company.

Title I Name - Registered Office - Duration - Purpose

Art. 1. Name. The Company is hereby formed as a public limited company (société anonyme) qualifying as an investment company with variable share capital - specialised investment fund (société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé) under the name of "Hesse Newman Aurelius Fund SICAV-FIS".

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The Board of Directors is authorised to transfer the registered office of the Company within the municipality of the registered office.

Branches, Subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the Board of Directors.

In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. Purpose. The exclusive purpose of the Company is to invest the funds available in a wide range of securities and other assets eligible under the 2007 Law, with the objective of spreading investment risks and ensure to its Shareholders the benefits of the management of its assets.

The Company may take any measures and carry out any transaction, which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the largest extent permitted under the 2007 Law.

Title II Share capital - Shares - Net Asset Value

Art. 5. Share Capital - Sub-Funds - Classes and Categories of Shares. The share capital of the Company shall be represented by Shares of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company pursuant to article 11 of these Articles of Incorporation. The subscribed capital must reach one million two hundred and fifty thousand euros (EUR 1,250,000.-) within the first twelve months following its approval by the Luxembourg supervisory authority, and thereafter may not be less than this amount.

The initial share capital of the Company shall be set at thirty-one thousand Euros (EUR 31,000) represented by three hundred and ten (310) fully paid up Shares with no par value.

The Board of Directors of the Company may, at any time, establish several pools of assets, each constituting a Sub-Fund (compartment) within the meaning of article 71 of the 2007 Law.

The Board of Directors shall attribute a specific investment objective and policy, specific investment restrictions and a specific denomination to each Sub-Fund.

The right of Shareholders and creditors relating to a particular Sub-Fund or which will arise in connection with the incorporation, the operation or the liquidation of a Sub-Fund are limited to the assets of such Sub-Fund. The assets of a Sub-Fund are exclusively available to satisfy the rights of the Shareholders relating to this Sub-Fund and the rights of the creditors whose claims will arise in relation to the incorporation, the operation or the liquidation of this Sub-Fund. In the relation between Shareholders, each Sub-Fund will be deemed to be a separate entity.

The Board of Directors may, at any time, issue different Classes of Shares within one or more Sub-Funds, which may differ, inter alia, in their fee structure, subscription and/or redemption procedures, minimum initial and subsequent investment and/or holding requirements, type of target investors and distribution policy applying to them as more fully described in the Prospectus.

Each Class of Shares may be sub-divided into one or several Category(ies) as more fully described in the Prospectus.

The proceeds of the issue of each Class of Shares and/or Category of a given Sub-Fund shall be invested, in accordance with article 4 of these Articles of Incorporation, in securities of any kind and other assets permitted by the 2007 Law, pursuant to the investment objective and policy determined by the Board of Directors for the Sub-Fund established in respect of the relevant Class(es) of Shares and/or Category(ies), subject to the investment restrictions provided by law or determined by the Board of Directors.

For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each Sub-Fund shall, if not denominated in EUR, be converted into EUR and the capital shall be the aggregate of the net assets of all Classes and Categories of all Sub-Funds.

Art. 6. Form of Shares. The Company shall issue Shares of each Sub-Fund and each Class in uncertificated registered form only.

All issued registered Shares of the Company shall be registered in the register of Shareholders which shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered Shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number of registered Shares held by him, the Class and Category of each such Shares and the amount paid up on each Share, the transfer of Shares and the dates of such transfer.

The inscription of the Shareholder's name in the register of Shareholders evidences his right of ownership on such registered Shares. The Company shall not issue certificates for such inscription, but each Shareholder shall receive a written confirmation of his share holding. The Company treats the registered owner of a Share as the absolute and beneficial owner thereof.

Any transfer of registered Shares shall be made by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of Shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. The Company may also accept and enter in the register of Shareholders a transfer on the basis of correspondence or other documents recording the agreement of the transferor and transferee as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

Any transfer of registered Shares shall be entered into the register of Shareholders; such inscription shall be signed by any Director or any officer of the Company or by any other person duly authorized thereto by the Board of Directors.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of Shareholders.

In the event that a Shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register of Shareholders and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or at such other address as may be so entered into by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such Shareholder. A Shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of Shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

The Company recognises only one owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Share(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) must appoint a sole attorney to represent such shareholding in dealings with the Company. The failure to appoint such attorney shall result in a suspension of all rights attached to such Share(s). Moreover, in the case of joint Shareholders, the Company reserves the right to pay any redemption proceeds, distributions or other payments to the first registered holder only, whom the Company may consider to be the representative of all joint holders, or to all joint Shareholders together, at its absolute discretion.

The Company may decide to issue fractional Shares up to three decimals. Such fractional Shares shall not be entitled to vote but shall be entitled to participate in the net assets of the relevant Class and/or Category on a pro rata basis.

Art. 7. Issue of Shares. The Board of Directors is authorised, without any limitation, to issue at any time Shares of no par value fully paid up, in any Class and/or Category and in any Sub-Fund, without reserving the existing Shareholders a preferential right to subscribe for the Shares to be issued.

The Board of Directors may impose restrictions on the frequency at which Shares shall be issued. The Board of Directors may, in particular, decide that Shares in any Sub-Fund, Class and/or Category shall only be issued during one or more offering periods or at such other frequency as provided for in the Prospectus.

The Board of Directors may in its absolute discretion without liability reject any subscription in whole or in part, and the Board of Directors may, at any time and from time to time and in its absolute discretion without liability and without notice, discontinue the issue and sale of Shares of any Class and/or Category in any one or more Sub-Funds.

The Board of Directors may, in the course of its sales activities and at its discretion, cease issuing Shares, refuse subscription applications in whole or in part and suspend or limit, in compliance with article 12 of these Articles of Incorporation, their sale to individuals or corporate bodies in particular countries or areas, for specific periods or permanently.

Furthermore, the Board of Directors may impose conditions on the issue of Shares in any Sub-Fund, Class and/or Category (including without limitation the execution of such subscription documents and the provision of such information as the Board of Directors may determine to be appropriate) and may fix a Minimum Subscription amount and minimum amount of any additional investments, as well as a Minimum Holding amount which any Shareholder is required to comply.

The Board of Directors may also, in respect of any one given Sub-Fund, Class of Shares and/or Category, levy an issuing commission and has the right to waive partly or entirely this subscription charge. Any conditions to which the issue of Shares may be submitted will be detailed in the Prospectus.

The Board of Directors will fix an Initial Subscription Day or Initial Subscription Period during which the Shares of any Class and/or Category in any Sub-Fund will be issued at a fixed price (i.e. the Initial Price), plus any applicable fees, commissions and costs, as determined by the Board of Directors and disclosed in the Prospectus.

After the Initial Subscription Day or after the end of the Initial Subscription Period, Shares of any Class and/or Category shall be issued at the Net Asset Value per Share of the relevant Class and/or Category of the relevant Sub-Fund, as determined in accordance with article 11 of these Articles of Incorporation on a such Valuation Day as is determined in accordance with such policy as the Board of Directors shall from time to time determine (i.e. the Subscription Price). The Board of Directors may decide to increase the Subscription Price by any fees, commissions and costs as disclosed in the Prospectus. No Shares will be issued during any period when the calculation of the Net Asset Value per Share in the relevant Sub-Fund, Class and/or Category is suspended pursuant to the provisions of article 12 of these Articles of Incorporation.

For the avoidance of doubt, when the Company offers Shares after the Initial Subscription Day or after the end of the Initial Subscription Period, applications received by the Company or its duly authorised agents in Luxembourg on a Valuation Day before the relevant Cut-Off-Time (as defined in the Prospectus) will be dealt with on that Valuation Day at the Subscription Price of the relevant Class and/or Category of the relevant Sub-Fund prevailing on that Valuation Day. Any application received after the relevant Cut-Off-Time will be processed on the next Valuation Day on the basis of the Subscription Price per Share determined on such Valuation Day.

The issue price (be it the Initial price or the Subscription Price) must be received before the issue of Shares. The payment will be made under the conditions and within the time limits as determined by the Board of Directors and described in the Prospectus, and in any case the issue price will be payable no later than 10 Business Days from the relevant Valuation Day.

The Board of Directors may delegate to any duly authorised Director, manager, officer or to any other duly authorised agent the power to accept subscriptions, to receive payment of the price of the new Shares to be issued and to deliver them.

The Company may agree to issue Shares as consideration for a contribution in kind of assets, provided that such assets comply with the investment policy of the Company.

Such contributions in kind shall furthermore comply with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular the obligation to deliver a valuation report from an auditor qualifying as a réviseur d'entreprises agréé. Specific provisions relating to in kind contribution will be detailed in the Prospectus.

Art. 8. Redemption of Shares. Any Shareholder may request the redemption of all or part of his Shares by the Company, under the terms and procedures set forth by the Board of Directors and described in the Prospectus and within the limits provided by the law and these Articles of Incorporation.

In any case, the right of any Shareholder to require the redemption of its Shares will be suspended during any period in which the determination of the Net Asset Value of the relevant Class, Category and/or Sub-Fund is suspended by the Company pursuant to article 12 of these Articles of Incorporation.

The Redemption Price shall - subject to the first paragraph of this article - be equal to the Net Asset Value per Share of the relevant Class and/or Category of the relevant Sub-Fund on the relevant Valuation Day determined in accordance with the provisions of article 11 of these Articles of Incorporation, less such charges and commissions (if any) at the rate provided for in the Prospectus. The relevant redemption price may be rounded up or down to the nearest unit of the relevant currency as the Board of Directors may determine.

For the avoidance of doubt, redemption requests received by the Company or its duly authorised agents in Luxembourg on a Valuation Day before the relevant Cut-Off-Time (as defined in the Prospectus) will be dealt with on that Valuation Day at the Redemption Price of the relevant Class and/or Category of the relevant Sub-Fund prevailing on that Valuation Day (after deduction of redemption fee if any). Any redemption requests received after the relevant Cut-Off-Time will be processed on the next Valuation Day at the Redemption Price of the relevant Class and/or Category of the relevant Sub-Fund prevailing on such Valuation Day (after deduction of redemption fee if any).

The Redemption Price per Share shall be paid within a period of time determined by the Board of Directors which shall not exceed 10 Business Days from the relevant Valuation Day, in accordance with such policy as the Board of Directors may from time to time determine, provided that the Share transfer documents have been received by the Company.

Payment of the Redemption Price to Shareholders will be executed in cash, in kind, or both in kind and cash as set out hereinafter.

Payments in cash will be made either in the Reference Currency of the relevant Sub-Fund or, if available, in the Other Denomination Currency. In addition, payment may also be made in one of the major freely convertible currencies if requested by the Shareholder(s) at the time of giving the redemption instruction with the agreement of the Registrar and Transfer Agent at the investor's cost and risk.

Payments in kind can be made at the discretion of the Company but with the consent of the Shareholder concerned by allocating to such Shareholder assets of the relevant Sub-Fund equal in value (as calculated in the manner described in article 11 of these Articles of Incorporation) as of the Valuation Day with respect to which the Redemption Price is calculated, to the Net Asset Value of the Shares to be redeemed minus any applicable redemption fee and charge. The nature and type of assets to be transferred in such case shall be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other Shareholders of the relevant Class and/or Category, and the valuation used may be confirmed by a special report of the Auditor. The cost of such transfer shall be borne by the transferee.

The Company shall endeavour that at all times each Sub-Fund has - according to its investment policy - enough liquidity to enable satisfaction of any regular requests for redemption of Shares.

If as a result of any request for redemption, the number or the aggregate Net Asset Value of the Shares held by any Shareholder in any Class, Category or Sub-Fund would fall below such number or such value as determined by the Board of Directors and disclosed in the Prospectus, the Company may decide that this request be treated as a request for redemption for the full balance of such Shareholder's holding of Shares in such Class, Category and/or Sub-Fund.

Further, if on any Valuation Day redemption requests pursuant to this article 8 exceed a certain level determined by the Board of Directors in relation to the number of Shares in issue of a specific Class, Category or Sub-Fund, the Board of Directors may decide that part or all of such requests for redemption will be deferred for a period and in a manner that the Board of Directors considers to be in the best interests of the relevant Sub-Fund. On the next Valuation Day following that period, these redemption requests will be met in priority to later requests.

A Shareholder may not withdraw his request for redemption of Shares except in the event of a suspension of the calculation of the Net Asset Value of the Shares to be redeemed in a specific Class, Category or Sub-Fund and, in such event, a withdrawal will only be effective if written notification is received by the Registrar and Transfer Agent before the termination of the period of suspension. If the request is not so withdrawn, the Company shall proceed to redeem the Shares on the first applicable Valuation Day following the end of the suspension of the calculation of the Net Asset Value of the Shares of the relevant Class, Category or Sub-Fund.

If the net assets of the relevant Sub-Fund or Class and/or Category on any particular Valuation Day fall at any time below the minimum level determined by the Board of Directors pursuant to article 25 of these Articles of Incorporation, the Company, at its discretion, may redeem all the Shares then outstanding in the relevant Sub-Fund or Class and/or Category. All such Shares will be redeemed at the Net Asset Value per Share less any liquidation or other costs incurred. The Company will notify the Shareholders of the relevant Sub-Fund and Class(es) and/or Category(ies) prior to the effective date for the compulsory redemption by sending a notice directly to the relevant Shareholders at the address contained in the register of Shareholders. The notice will indicate the reasons for, and the procedures of, the redemption operations.

The Company may at any time compulsorily redeem Shares from Shareholders who are excluded from the acquisition or ownership of Shares in the Company (such as a Prohibited Person), any given Sub-Fund or Class and/or Category, pursuant to the procedure set forth in article 10 of these Articles of Incorporation and the Prospectus.

Moreover, if the Minimum Holding amount in a Class and/or Category of one given Sub-Fund, as set out in the Prospectus, is not maintained due to a transfer or conversion or redemption of Shares, the Company may compulsorily redeem the remaining Shares at their current Redemption Price (after deduction of redemption fee if any) and make payment of the redemption proceeds to the respective Shareholder.

All redeemed Shares shall be cancelled.

Art. 9. Conversion of Shares. The Board of Directors may decide from time to time that Shareholders are entitled to request the conversion of whole or part of their Shares of any Class and/or Category in any Sub-Fund into another Class and/or Category in the same Sub-Fund and/or into the same Class and/or Category or a different Class and/or Category of any other existing Sub-Fund, provided that the Board of Directors may (i) set restrictions, terms and conditions as to the right for and the frequency of conversions between certain Classes, Categories and/or Sub-Funds; and (ii) subject them to the payment of such charges and commissions as it shall determine. If the Board of Directors decides to allow conversions of Shares, this possibility shall be mentioned and detailed in the Company's Prospectus.

In any case, the right of any Shareholder to require the conversion of its Shares will be suspended during any period in which the determination of the Net Asset Value of the relevant Class, Category and/or Sub-Fund is suspended by the Company pursuant to article 12 of these Articles of Incorporation.

The price of the conversion shall be computed by reference to the respective Net Asset Value of the relevant Classes, Categories and/or Sub-Funds concerned, determined on the same Valuation Day or any other day as determined by the Board of Directors and in accordance with the provisions of article 11 of these Articles of Incorporation and the rules laid down in the Prospectus. Conversion fees may be imposed upon the Shareholder(s) asking for the conversion, at the rate provided for in the Prospectus.

If as a result of any request for conversion, the aggregate Net Asset Value of the Shares held by a Shareholder in any Class, Category and/or Sub-Fund would fall below such number or such value as determined by the Board of Directors and disclosed in the Prospectus, the Company may decide that this request be treated as a request for conversion for the full balance of such Shareholder's holding of Shares in such Class, Category and/or Sub-Fund.

Further, if on any Valuation Day conversion requests pursuant to this article 9 exceed a certain level determined by the Board of Directors in relation to the number of Shares in issue of a specific Class, Category or Sub-Fund, the Board of Directors may decide that part or all of such requests for conversion will be deferred for a period and in a manner that the Board of Directors considers to be in the best interests of the relevant Sub-Fund. On the next Valuation Day following that period, these conversion requests will be met in priority to later requests.

Moreover, if the Minimum Holding amount in a Class and/or Category of one given Sub-Fund, as set out in the Prospectus, is not maintained due to a conversion of Shares, the Company may compulsorily redeem the remaining Shares at their current Net Asset Value and make payment of the redemption proceeds to the respective Shareholder.

The Shares which have been converted into Shares of another Class and/or Category of the same or another Sub-Fund shall be cancelled.

Art. 10. Restrictions on Ownership of Shares and the transfer of Shares. Shares are available to Well-Informed Investors only.

The Board may restrict or prevent the ownership of Shares in the Company by any legal person, firm or corporate body, if in the opinion of the Company such holding may, inter alia, be detrimental to the Company, its Shareholders or one given Class, Category or Sub-Fund, if it may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or foreign, or if as a result thereof the Company may become subject to laws other than those of the Grand Duchy of Luxembourg (including but without limitation tax laws).

Specifically but without limitation, the Board may restrict the ownership of Shares in the Company by any Prohibited Person and US Persons.

For such purposes the Company may:

(A) decline to issue any Shares and decline to register any transfer of Shares, where it appears to it that such registry or transfer would or might result in legal or beneficial ownership of such Shares by a Prohibited Person or a US Person; and

(B) at any time require any person whose name is entered in, or any person seeking to register the transfer of Shares on the register of Shareholders, to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such Shares rests in a Prohibited Person or a US Person, or whether such registry or will result in beneficial ownership of such Shares by a Prohibited Person or a US Person; and

(C) decline to accept the vote of any Prohibited Person or a US Person, at any meeting of Shareholders of the Company; and

(D) where it appears to the Company that any Prohibited Person or US Person either alone or in conjunction with any other person is a beneficial owner of Shares, direct such Shareholder to sell his Shares and to provide to the Company evidence of the sale within thirty (30) days of the notice. If such Shareholder fails to comply with the direction, the Company may compulsorily redeem or cause to be redeemed from any such Shareholder all Shares held by such Shareholder in the following manner:

(1) The Company shall serve a second notice (the "Purchase Notice") upon the Shareholder holding such Shares or appearing in the register of Shareholders as the owner of such Shares to be purchased, specifying the Shares to be purchased as aforesaid, the manner in which the purchase price will be calculated and the name of the purchaser. Any such Purchase Notice may be served upon such Shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such Shareholder at his last address known to or appearing in the books of the Company. Immediately after the close of business on the date specified in the Purchase Notice, such Shareholder shall cease to be the owner of the Shares specified in such notice and his name shall be removed from the register of Shareholders.

(2) The price at which each such share is to be purchased (the "purchase price") shall be an amount based on the net asset value per share of the relevant class as at the Valuation Day specified by the Board of Directors for the redemption of shares in the Company next preceding the date of the purchase notice or next succeeding the surrender of the share certificate or certificates representing the shares specified in such notice, whichever is lower, all as determined in accordance with Article 8 hereof, less any service charge provided therein.

(3) Payment of the Purchase Price will be made available to the former owner of such Shares normally in the currency fixed by the Board of Directors for the payment of the redemption price of the Shares of the relevant Class and/or Category and will be deposited for payment to such owner by the Company with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the Purchase Notice) upon final determination of the Purchase Price. Upon service of the Purchase Notice as aforesaid such former owner shall have no further interest in such Shares or any of them, nor any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right to receive the Purchase Price (without interest) from such bank.

(4) The exercise by the Company of the power conferred by this Article shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of Shares by any person or that the true ownership of any Shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any Purchase Notice, provided in such case the said powers were exercised by the Company in good faith.

Art. 11. Calculation of the Net Asset Value per Share. The Net Asset Value per Share of each Class, Category and/or Sub-Fund shall be calculated by the Central Administrative Agent under the responsibility of the Board of Directors upon the frequency set forth in article 12 of these Articles of Incorporation and the Prospectus and at least once a year (each a "Valuation Day") in accordance with Luxembourg law.

The Net Asset Value per Share of each Class, Category and/or Sub-Fund will be expressed in the Reference Currency as specified in the Prospectus. The Board of Directors may however decide to calculate the Net Asset Value per Share for certain Sub-Funds, Classes and/or Category in the Other Denomination Currency as detailed in the Prospectus. The Net Asset Value calculated in the Other Denomination Currency is the equivalent of the Net Asset Value in the Reference Currency converted at the prevailing exchange rate.

The Net Asset Value per Share of each Class and/or Category in each Sub-Fund on any Valuation Day is determined by dividing (i) the net assets of that Sub-Fund attributable to such Class and/or Category, being the value of the portion of that Sub-Fund's gross assets less the portion of that Sub-Fund's liabilities attributable to such Class and/or Category, on such Valuation Day, by (ii) the number of Shares of such Class and/or Category then outstanding, in accordance with the valuation rules set forth below.

The total Net Asset Value of the Company is equal to the sum of the net assets of the various activated Sub-Funds converted into EUR at the rates of exchange prevailing in Luxembourg on the relevant Valuation Day.

In determining the Net Asset Value per Share, income and expenditure are treated as accruing daily.

The Subscription Price and the Redemption Price of the different Classes and/or Category will differ within each Sub-Fund as a result of the differing fee structure and/or distribution policy of each Class and/or Category.

The Subscription Price, Redemption Price and conversion price are calculated to 3 decimal places.

The assets held by the Company shall be valued at fair value following a detailed model as - if applicable- described in the Prospectus or in accordance with the following valuation principles:

a) Securities which are listed on a stock exchange or dealt in on another regulated market will be valued on the basis of the last available publicised stock exchange or market value.

b) Securities which are not listed on a stock exchange nor dealt in on another regulated market will be valued on the basis of the probable net realisation value (excluding any deferred taxation) estimated with prudence and in good faith by the Board of Directors. If a Net Asset Value is determined for the units or shares issued by an Investment Structure which calculates a net asset value per share or unit, those units or shares will be valued on the basis of the latest net asset value determined according to the provisions of the particular issuing documents of this Investment Structure or, at their latest unofficial net asset values (i.e. estimates of net asset values which are not generally used for the purposes of subscription and redemption or which may be provided by a pricing source - including the investment manager of the Investment Structure - other than the administrative agent of the Investment Structure) if more recent than their official net asset values. The net asset value calculated on the basis of unofficial net asset values of Investment Structures may differ from the net asset value which would have been calculated, on the relevant Valuation Day, on the basis of the official net asset values determined by the administrative agents of the Investment Structures. However, such Net Asset Value is final and binding notwithstanding any different later determination. In case of the occurrence of an evaluation event that is not reflected in the latest available Net Asset Value of such shares or units issued by such Investment Structures, the valuation of the shares or units issued by such Investment Structures may be estimated with prudence and in good faith by the Board to take into account this evaluation event. The following events qualify as evaluation events: capital calls, distributions or redemptions effected by the Investment Structure or one or more of its underlying investments as well as any material events or developments affecting either the underlying investments or the Investment Structures themselves.

c) Properties and property rights registered in the name of the Company or any of its Subsidiaries as well as direct or indirect share holdings of the Company in intermediate companies shall be valued by one or more Independent Appraisers in accordance with section 13.3 of the Prospectus "Valuation by Independent Appraisers", provided that the Company may deviate from such valuation if deemed in the interest of the Company and its Shareholders and provided further that such valuation may be established at the end of the Financial Year and used throughout the following Financial Year unless there is a change in the general economic situation or in the condition of the relevant properties or property rights held by the Company or by any of its Subsidiaries or by any controlled property companies which requires new valuations to be carried out under the same conditions as the annual valuations.

d) The value of any cash in hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received is deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof is arrived at after making such discount as may be considered appropriate in such case to reflect the true value thereof.

e) The liquidating value of futures, forward or options contracts not dealt in on a stock exchange or another regulated market shall mean their net liquidating value determined, pursuant to the policies established by the board, on a basis consistently applied for each different variety of contracts. The liquidating value of futures, forward or options contracts dealt in on a stock exchange or another regulated markets shall be based upon the last available settlement prices of these contracts on such regulated markets on which the particular futures, forward or options contracts are dealt in by the relevant Sub-Fund; provided that if a futures, forward or options contract could not be liquidated on the day with respect

to which net assets are being determined, the basis for determining the liquidating value of such contract shall be such value as the Board of Directors may deem fair and reasonable;

f) Interest rate swaps will be valued at their market value established by reference to the applicable interest rates curve. Index and financial instruments related swaps will be valued at their market value established by reference to the applicable index or financial instrument. The valuation of the index or financial instrument related swap agreement shall be based upon the market value of such swap transaction established in good faith pursuant to procedures established by the Board of Directors;

g) All other securities and other assets, including debt securities and securities for which no market quotation is available, are valued on the basis of dealer-supplied quotations or by a pricing service approved by the Board of Directors or, to the extent such prices are not deemed to be representative of market values, such securities and other assets shall be valued at fair value as determined in good faith pursuant to procedures established by the Board of Directors. Money market instruments held by the Company with a remaining maturity of ninety days or less will be valued by the amortised cost method, which approximates market value.

The Board of Directors, at its discretion, may permit some other method of valuation to be used if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset or liability of the Company and/or its Sub-Funds in compliance with Luxembourg law. This method will then be applied in a consistent way. The Central Administrative Agent can rely on such deviations as approved by the Company for the purpose of the Net Asset Value calculation.

The assets and liabilities shall be allocated as follows:

(1) The proceeds to be received from the issue of Shares of any Class and/or Category shall be applied in the books of the Company to the Sub-Fund corresponding to that Class and/or Category, provided that if several Classes and/or Categories are outstanding in such Sub-Fund, the relevant amount shall increase the proportion of the net assets of such Sub-Fund attributable to that Class and/or Category;

(2) The assets and liabilities and income and expenditure applied to a Sub-Fund shall be attributable to the Class(e) and/or Category(ies) corresponding to such Sub-Fund;

(3) Where any asset is derived from another asset, such asset shall be attributable in the books of the Company to the same Sub-Fund, Class and/or Category as the assets from which it is derived and on each revaluation of such asset, the increase or decrease in value shall be applied to the relevant Sub-Fund, Class and/or Category;

(4) Where the Company incurs a liability in relation to any asset of a particular Sub-Fund, Class and/or Category or in relation to any action taken in connection with an asset of a particular Sub-Fund, Class and/or Category, such liability shall be allocated to the relevant Sub-Fund, Class and/or Category;

(5) In the case where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular Sub-Fund, Class and/or Category, such asset or liability shall be allocated to all the Sub-Fund, Class and/or Category, pro rata to their respective Net Asset Values or in such other manner as determined by the Board of Directors acting in good faith, provided that (i) where assets of several Sub-Funds, Classes and/or Categories are held in one account and/or are co-managed as a segregated pool of assets by an agent of the Board of Directors, the respective right of each Sub-Fund, Class and/or Category shall correspond to the prorated portion resulting from the contribution of the relevant Sub-Fund, Class and/or Category to the relevant account or pool, and (ii) such right shall vary in accordance with the contributions and withdrawals made for the account of the Sub-Fund, Class and/or Category, as described in the sales documents for the Shares of the Company; and

(6) Upon the payment of distributions to the Shareholders of any Class and/or Category, the Net Asset Value of such Class and/or Category shall be reduced by the amount of such distributions.

All valuation regulations and determinations shall be interpreted and made in accordance with Luxembourg law.

In the absence of bad faith, gross negligence or manifest error, every decision taken by the Board of Directors or by any bank, company or other organization which the Board of Directors may appoint for the purpose of calculating the Net Asset Value per Share, in calculating the Net Asset Value per Share, shall be final and binding on the Company and present, past or future Shareholders.

For the purpose of this article:

(1) Shares to be redeemed by the Company under article 8 of these Articles of Incorporation shall be treated as existing and shall be taken into account until the date fixed for redemption, and from such time and until paid by the Company, the price thereof shall be deemed to be a liability of the Company;

(2) Shares to be issued by the Company shall be treated as being in issue as from the time specified by the Board of Directors on the Valuation Day on which such valuation is made and, from such time and until received by the Company, the price therefore shall be deemed to be an asset of the Company;

(3) all investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than the Reference Currency of the relevant Sub-Fund shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the Net Asset Value per Share; and

(4) where on any Valuation Day the Company has contracted to:

- purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset shall be shown as a liability of the Company and the value of the asset to be acquired shall be shown as an asset of the Company;

- sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the Company and the asset to be delivered shall not be included in the assets of the Company;

provided however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known on such Valuation Day, then its value shall be estimated by the Company.

Art. 12. Frequency and Temporary Suspension of the Calculation of the Net Asset Value per Share, of the Issue, the Redemption and the Conversion of Shares. With respect to each Class of Shares and/or Category, the Net Asset Value per Share and the price for the issue, redemption and conversion of Shares shall be calculated from time to time by the Company or any agent appointed thereto by the Company, at least once a year, at a frequency determined by the Board of Directors and specified in the Prospectus as well as on each day by reference to which the Board of Directors approves the pricing of an issue, a redemption or a conversion of Shares, provided that this is in compliance with applicable laws and regulations, such date or time of calculation being referred to herein as a "Valuation Day".

The Company may suspend the determination of the Net Asset Value per Share of any particular Sub-Fund, Class and/or Category and the issue, redemption and conversion of its Shares to and from its Shareholders in the following cases:

(1) during any period when any of the principal stock exchanges or other markets on which a substantial portion of the investments of the Company attributable to such Sub-Fund(s) from time to time is quoted or dealt in is closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings therein are restricted or suspended, provided that such restriction or suspension affects the valuation of the investments of the Company or such Sub-Fund quoted thereon;

(2) during the existence of any state of affairs which constitutes an emergency in the opinion of the Directors as a result of which disposal or valuation of assets owned by the Company or any Sub-Fund(s) would be impracticable;

(3) during any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price or value of any of the investments of such Sub-Fund or the current price or value on any market or stock exchange;

(4) during any period when the Company is being liquidated or as from the date on which notice is given of a meeting of Shareholders at which a resolution to liquidate the Company (or one of its Sub-Funds) is proposed;

(5) when for any other reason the prices of any investments owned by the Company or any Sub-Fund(s) cannot promptly or accurately be ascertained;

The suspension of the calculation of the Net Asset Value of any particular Sub-Fund, Class and/or Category shall have no effect on the determination of the Net Asset Value per Share or on the issue, redemption and conversion of Shares of any Class, Category and/or Sub-Fund that is not suspended.

Any application for subscription, redemption or conversion of Shares shall be irrevocable except in the event of a suspension of the calculation of the Net Asset Value of the Shares to be subscribed, redeemed or converted in a specific Class, Category and/or Sub-Fund and, in such event, a withdrawal will only be effective if written notification is received by the Registrar and Transfer Agent before the termination of the period of suspension.

Any such suspension of the Net Asset Value shall be published, if appropriate, by the Company and may be notified to Investors having made an application for subscription of Shares.

Title III Administration and Supervision

Art. 13. Directors. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of not less than three members, who need not to be Shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six years. In case a Director is elected without any indication on the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election. Upon expiry of its mandate, a Director may be reappointed.

The Directors shall be elected by a general meeting of Shareholders, which shall further determine the number of Directors, their remuneration and the term of their office.

Directors shall be elected by the majority of the votes of the Shares present or represented at such general meeting.

Any Director may be removed with or without indication of any reason or be replaced at any time by resolution adopted by the general meeting. If the number of directors should fall below the legal minimum, the Director removed will remain in function until its successor is elected and take up its functions.

In the event of a vacancy in the office of Director, the remaining Directors may temporarily fill such vacancy; the Shareholders shall take a final decision regarding such nomination at their next general meeting.

Art. 14. Board Meetings. The Board of Directors shall choose from among its members a chairman. The first chairman may be appointed by the first general meeting of Shareholders.

The Board of Directors may choose one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a Director, who shall write and keep the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the Shareholders. The Board of Directors shall meet upon call by the chairman or any two Directors, in the Grand Duchy of Luxembourg or any other place as indicated in the notice of such meeting.

The chairman shall preside the meetings of the Board of Directors and the general meetings of the Shareholders. In his absence, the Shareholders or the Directors shall decide by a majority vote that another Director, or in case of a Shareholders' meeting, that any other person shall be in the chair of such meetings.

Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all Directors at least twenty-four hours prior to the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by consent in writing or by cable, e-mail, facsimile transmission or any other similar means of communication, of each Director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Board of Directors.

Any Director may act at any meeting by appointing in writing, by cable, e-mail, facsimile transmission or any other similar means of communication another Director as his proxy. A Director may represent several of his colleagues.

Any Director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video conference or similar means of communications equipment complying with technical features which guarantee an effective participation to the meeting allowing all the persons taking part in the meeting to identify each other and hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company. Each participating Director shall be authorised to vote by video or by telephone.

The Directors may only act at duly convened meetings of the Board of Directors. The Directors may not bind the Company by their individual signatures, except if specifically authorized thereto by resolution of the Board of Directors.

The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the Directors is present or represented.

Resolutions are taken by a majority vote of the Directors present or represented. In the event that at any meeting the number of votes for or against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Resolutions of the Board of Directors will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided such meeting or by any two Directors. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two Directors.

Resolutions in writing approved and signed by all Directors shall have the same effect as resolutions voted at the board meetings; each Director shall approve such resolution in writing, by telefax or any other similar means of communication. Such approval shall be confirmed in writing and all documents shall form the record that proves that such decision has been taken.

Art. 15. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of disposition, management and administration within the Company's purpose, in compliance with the investment policy and investment restrictions as determined in article 18 of these Articles of Incorporation and the Prospectus.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Incorporation to the general meeting of Shareholders are in the competence of the Board of Directors.

Art. 16. Corporate Signature. Towards third parties, the Company is validly bound by the joint signatures of any two Directors or by the joint or single signature of any officer(s) of the Company or of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Board of Directors.

Art. 17. Delegation of Power. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member of the Board of Directors, officers or other agents, legal or physical person, who may but are not required to be Shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine and who may, if the Board of Directors so authorizes, sub-delegate their powers. The first person entrusted with the daily management may be appointed by the first general meeting of Shareholders.

The Board of Directors may also confer all powers and special mandates to any person, and may, in particular appoint any officers, including a general manager and any assistant general managers as well as any other officers that the Company deems necessary for the operation and management of the Company. Such appointments may be cancelled at any time by the Board of Directors. The officers need not be Directors or Shareholders of the Company. Unless otherwise stipulated by these Articles of Incorporation, the officers shall have the rights and duties conferred upon them by the Board of Directors.

Furthermore, the Board of Directors may create from time to time one or several committees composed of Directors and/or external persons and to which it may delegate powers as appropriate.

Art. 18. Investment Policies and Restrictions. The Board of Directors, based upon the principle of risk spreading, has the power to determine the corporate and investment policy for the investments and the course of conduct of the management and business affairs of each Sub-Fund of the Company, all within the investment powers and restrictions as shall be set forth by the Board of Directors in the Prospectus, in compliance with applicable laws and regulations.

The Board of Directors, acting in the best interests of the Company, may decide, in the manner described in the Prospectus of the Company, that (i) all or part of the assets of the Company or of any Sub-Fund be co-managed on a segregated basis with other assets held by other investors, including other undertakings for collective investment and/or their Sub-Funds, or that (ii) all or part of the assets of two or more Sub-Funds be co-managed amongst themselves on a segregated or on a pooled basis.

Art. 19. Investment Manager and Investment Advisers. The Company may appoint an Investment Manager to manage, under the overall control and responsibility of the Board of Directors, the securities portfolio of the various Sub-Funds of the Company.

The Company may furthermore appoint an investment advisor with the responsibility to prepare the purchase and sale of any eligible investments for the Company and otherwise advise the Company with respect to asset management.

The powers and duties of the Investment Manager and the investment advisor as well as their remuneration will be described in an investment management agreement and/or investment advisory agreement to be entered into by the Company and the Investment Manager and/or investment advisor (as the case may be).

Art. 20. Conflict of Interest. Any kind of conflict of interest is to be fully disclosed to the Board of Directors. The Company will enter into all transactions on an arm's length basis.

The Directors of the Company, the Directors of the Investment Manager and any affiliate thereof, its members and staff may engage in various business activities other than the Company's and/or the Investment Manager's business, including providing consulting and other services (including, without limitation, serving as director) to a variety of partnerships, corporations and other entities, not excluding those in which the Company invests. However, the Directors of the Company, the directors of the Investment Manager and its members will devote the time and effort necessary and appropriate to the business of the Company. The Directors of the Company, the directors of the Investment Manager and any affiliate thereof, its members and staff may also invest and trade for their own accounts. Because the Directors of the Company and the directors of the Investment Manager, the members and affiliates of the Investment Manager can have other accounts managed by them, the interests of the Company and other accounts, in the selection, negotiation and administration of investments, may conflict. Although it is aimed to avoid such conflicts of interest, the Directors, the Investment Manager and its members will attempt to resolve all nonetheless arising conflicts in a manner that is deemed equitable to all parties under the given circumstances.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm. Any Director or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Any Director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company shall advise the Board of Directors thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the Directors may have had an interest conflicting with that of the company.

The provisions of the preceding paragraph are not applicable when the decisions of the Board of Directors of the Company or of the Director concern day-to-day operations engaged in normal conditions.

Art. 21. Indemnification of Directors. The Company may indemnify any Director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Director or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or a creditor and which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 22. Auditors. The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by an auditor (réviseur d'entreprises agréé) appointed by the general meeting of Shareholders and remunerated by the Company.

The auditor shall fulfil all duties prescribed by the 2007 Law.

Title IV General meetings - Accounting year - Distributions

Art. 23. General Meetings of Shareholders of the Company. The Company may have a sole Shareholder at the time of its incorporation or when all of its Shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole Shareholder does not result in the dissolution of the Company.

If there is only one Shareholder, the sole Shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

In case of plurality of Shareholders, the general meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. Its resolutions shall be binding upon all the Shareholders regardless of the Class and/or Category to which they belong. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The general meeting of Shareholders shall meet upon call by the Board of Directors. A general meeting has to be convened at the written request of the Shareholders, which together represent one tenth (10%) of the capital of the Company at such place and time as may be specified in the respective notices of meetings.

The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law, at the registered office of the Company or such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, as may be specified in the notice of meeting, on the 15th of May in each year at 2.00 p.m. If such day is not a Business Day, the annual general meeting shall be held on the next following Business Day. The annual general meeting may be held abroad if, in the judgement of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

As all Shares are in registered form, Shareholders shall meet upon call by the Board of Directors pursuant to a notice setting forth the agenda sent by registered letters at least eight days prior to the meeting to each registered Shareholder at the Shareholder's address indicated in the register of Shareholders or in the manner as stated in the application form of the Shareholders. Such notice will indicate the time and place of such meeting and the conditions of admission thereto, will contain the agenda and will refer to the requirements of Luxembourg law with regard to the necessary quorum and majorities at such meeting. To the extent required by Luxembourg law, further notices will be published in the Mémorial and in one Luxembourg newspaper. The giving of such notice to registered Shareholders need not be justified to the meeting. The agenda shall be prepared by the Board of Directors except in the instance where the meeting is called on the written demand of the Shareholders representing at least one tenth of the share capital in which instance the Board of Directors may prepare a supplementary agenda.

If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders in order to attend any meeting of Shareholders.

Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of Shareholders. Such request must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

The business transacted at any meeting of the Shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters except if all the Shareholders agree to another agenda.

Each Share of whatever Class and/or Category in whatever Sub-Fund is entitled to one vote, in compliance with Luxembourg law and these Articles of Incorporation. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram or facsimile transmission, such person need not be a Shareholder and who may be a Director of the Company.

Each Shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The Shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the Shareholder to vote in favour, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms, which show neither a vote in favour, nor against the resolution, nor an abstention, shall be void. The Company will only take into account voting forms received three (3) days prior to the general meeting of Shareholders they relate to.

The Shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

Unless otherwise provided by law or herein, resolutions of the general meeting are passed by a simple majority vote of the Shareholders present or represented regardless of the proportion of the capital represented.

When the Company has a sole Shareholder, his decisions are written resolutions.

Art. 24. General Meetings of Shareholders of Sub-Fund, Class or Category. The Shareholders of a Sub-Fund, Class or Category issued in respect of any Sub-Fund may hold, at any time, general meetings to decide on any matters, which relate exclusively to such Sub-Fund, Class or Category.

The provisions set out in this article 24 of these Articles of Incorporation as well as in the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies (as amended from time to time) shall apply to such general meetings.

Unless otherwise provided for by law or herein, resolutions of the general meeting of Shareholders of a Sub-Fund, Class or Category are passed by a simple majority vote of the Shareholders present or represented.

Any resolution of the general meeting of Shareholders of the Company, affecting the rights of the Shareholders of any Sub-Fund, Class or Category vis-à-vis the rights of the Shareholders of any other Sub-Fund, Class or Category shall be

subject to a resolution of the general meeting of Shareholders of such Sub-Fund, Class or Category in compliance with article 68 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 25. Termination, Division and Amalgamation of Sub-Funds, Classes or Categories. In the event that for any reason the value of the net assets of any Sub-Fund, Class and/or Category has decreased to, or has not reached, an amount determined by the Board of Directors to be the minimum level for such Sub-Fund, Class and/or Category to be operated in an economically efficient manner, or in case of a substantial modification in the political, economic or monetary situation relating to such Sub-Fund, Class and/or Category would have material adverse consequences on the investments of that Sub-Fund, Class and/or Category, or as a matter of economic rationalization, the Board of Directors may decide to compulsorily redeem all the Shares of the relevant Sub-Fund, Class and/or Category at their Net Asset Value per Share (subject to actual realization prices of investments and realization expenses) as calculated on the Valuation Day at which such decision shall take effect. The Company shall serve a notice to the Shareholders of the relevant Sub-Fund, Class and/or Category prior to the effective date for the compulsory redemption, which will set forth the reasons for, and the procedure of, the redemption operations. Registered Shareholders shall be notified in writing. Unless it is otherwise decided in the interests of, or to keep equal treatment between, the Shareholders of the Sub-Fund, Class and/or Category concerned may continue to request redemption of their Shares free of charge (but subject to actual realization prices of investments and realization expenses) prior to the date effective for the compulsory redemption. Any request for subscription shall be suspended as from the moment of the announcement of the termination, the merger or the transfer of the relevant Sub-fund, Class and/or Category.

Notwithstanding the powers conferred to the Board of Directors by the preceding paragraph, the general meeting of Shareholders of any Sub-Fund, Class and/or Category may, upon proposal from the Board of Directors, resolve to redeem all the Shares of the relevant Sub-Fund, Class and/or Category and to refund to the Shareholders the Net Asset Value of their Shares (subject to actual realisation prices of investments and realisation expenses) determined with respect to the Valuation Day on which such decision shall take effect. There shall be no quorum requirements for such general meeting of Shareholders, which shall resolve at the simple majority of those present and represented.

Assets which could not be distributed to their owners upon the implementation of the redemption will be deposited with the Custodian for a period of six months thereafter; after such period, the assets will be deposited with the Caisse de Consignations on behalf of the persons entitled thereto.

All redeemed Shares shall be cancelled by the Company.

Under the same circumstances as provided in the first paragraph of this article 25, the Board of Directors may decide to allocate the assets of any Sub-Fund, Class and/or Category to those of another existing Sub-Fund, Class and/or Category within the Company or to another Luxembourg undertaking for collective investment or to another Sub-Fund, Class and/or Category within such other Luxembourg undertaking for collective investment (the "new Sub-Fund") and to redesignate the Shares of the relevant Sub-Fund, Class and/or Category as Shares of another Sub-Fund, Class and/or Category (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to Shareholders). Such decision will be published in the same manner as described in the first paragraph of this article 25 (and, in addition, the publication will contain information in relation to the new Sub-Fund), one month before the date on which the amalgamation becomes effective in order to enable Shareholders to request redemption of their Shares, free of charge, during such period.

Under the same circumstances as provided in the first paragraph of this article 25, the Board of Directors may decide to reorganise a Sub-Fund, Class and/or Category by means of a division into two or more Sub-Funds, Classes and/or Categories. Such decision will be published in the same manner as in the first paragraph of this article 25 (and, in addition, the publication will contain information about the two or more new Sub-Funds) one month before the date on which the division becomes effective, in order to enable the Shareholders to request redemption or conversion of their Shares free of charge during such period.

Notwithstanding the powers conferred to the Board of Directors by the preceding paragraphs, such a reorganisation of a Sub-Fund, Class and/or Category within the Company (by way of an amalgamation or division) may be decided upon by a general meeting of the Shareholders of the relevant Sub-Fund, Class and/or Category. There shall be no quorum requirements for such general meeting and it will decide upon such an amalgamation or division by resolution taken at the simple majority of those present or represented.

A contribution of the assets and of the liabilities distributable to any Sub-Fund, Class and/or Category to another undertaking for collective investment referred to in the fifth paragraph of this article 25 or to another Sub-Fund, Class and/or Category within such other undertaking for collective investment shall, require a resolution of the Shareholders of the Sub-Fund, Class and/or Category concerned, taken with a 50% quorum requirement of the Shares in issue and adopted at a 2/3 majority of the Shares present or represented at such meeting, except when such an amalgamation is to be implemented with a Luxembourg undertaking for collective investment of the contractual type (fonds commun de placement) or a foreign based undertaking for collective investment, in which case resolutions shall be binding only upon such Shareholders who will have voted in favour of such amalgamation.

Art. 26. Accounting Year. The accounting year of the Company shall start on the first day of January of each year and shall end on the thirty-first day of December of the same year.

Art. 27. Distributions. For any Class and/or Category entitled to distribution, the general meeting of Shareholders of the relevant Class and/or Category issued in respect of any Sub-Fund shall, upon proposal from the Board of Directors and within the limits provided by law and the Prospectus, determine how the results of a Sub-Fund, Class and/or Category shall be disposed of, and may from time to time declare, or authorize the Board of Directors to declare, distributions.

For any Class and/or Category entitled to distributions, the Board of Directors may decide to pay interim dividends in compliance with the conditions set forth by law and the Prospectus.

In any case, no distribution may be made if, after the declaration of such distribution, the Company's capital is less than the minimum capital imposed by the 2007 Law.

Payments of distributions to Shareholders shall be made at their respective addresses as specified in the register of Shareholders.

Dividends will be declared in the Reference Currency but, for the convenience of Shareholders, payment may be made in a currency chosen by the Shareholder (at their cost and foreign exchange risks).

Distributions will be made in cash. However, the Board of Directors may decide to make in-kind distributions/payments of securities of portfolio companies with the consent of the relevant Shareholder(s). Any such distributions/payments in kind will be valued in a report established by an auditor qualifying as a réviseur d'entreprises agréé drawn up in accordance with the requirements of Luxembourg law and, where required, on the basis of a valuation report established by an Independent Appraiser, the costs of which report will be borne by the relevant investor.

Any distribution that has not been claimed within five years of its declaration shall be forfeited and revert to the relevant Sub-Fund, Class and/or Category.

No interest shall be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

Title V Final provisions

Art. 28. Custodian. The Company shall enter into a custody agreement with a banking or saving institution as defined by the law of April 5, 1993 on the financial sector.

The Custodian shall fulfil the duties and responsibilities as provided for by the 2007 Law.

If the Custodian desires to retire, the Board of Directors shall use its best endeavours to find another bank to be custodian in place of the retiring Custodian, and the Board of Directors shall appoint such bank as custodian of the Company's assets. The Board of Directors may terminate the appointment of the Custodian but shall not remove the Custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed to act in the place thereof.

Art. 29. Dissolution of the Company. The Company may at any time be dissolved by a resolution of the general meeting of Shareholders subject to the quorum and majority requirements referred to in article 31 of these Articles of Incorporation.

Whenever the Share capital falls below two-thirds of the minimum capital indicated in article 5 of these Articles of Incorporation, the question of the dissolution of the Company shall be referred to the general meeting by the Board of Directors. The general meeting, for which no quorum shall be required, shall decide by simple majority of the votes of the Shares represented at the meeting.

The question of the dissolution of the Company shall further be referred to the general meeting whenever the Share capital falls below one-fourth of the minimum capital set by article 5 of these Articles of Incorporation; in such an event, the general meeting shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided by Shareholders holding one-fourth of the votes of the Shares represented at the meeting.

The meeting must be convened so that it is held within a period of forty days from ascertainment that the net assets of the Company have fallen below two-thirds or one-fourth of the legal minimum, as the case may be.

Art. 30. Liquidation. Liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the general meeting of Shareholders, which shall determine their powers and the compensation. The liquidator(s) must be approved by the Luxembourg supervisory authority.

The net proceeds of the liquidation of each Sub-Fund shall be distributed by the liquidators to the Shareholders of each Sub-Fund in proportion to the number of Shares, which they hold in that Sub-Fund. The amounts not claimed by the Shareholders at the end of the liquidation shall be deposited with the Caisse de Consignations in Luxembourg. If these amounts were not claimed before the end of a period of five years, the amounts shall become statute-barred and cannot be claimed any more.

Art. 31. Amendments to the Articles of Incorporation. These Articles of Incorporation may be amended by a general meeting of Shareholders subject to the quorum and majority requirements provided by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 32. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and the 2007 Law, as such laws have been or may be amended from time to time.

Transitory Dispositions

The first Financial Year will begin on the date of the formation of the Company and will end on the thirty-first day of December 2008.

The annual general meeting shall be held for the first time in 2009 on the date, time and place as indicated in the Articles of Incorporation.

Subscription and Payment

"Hesse Newman Fondsmanagement GmbH", above named, subscribes for three hundred and ten (310) Shares with no par value of the "HESSE NEWMAN AURELIUS FUND SICAV-FIS-Capital Protected Distribution sub-fund" resulting in a total payment of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000).

All these Shares have been fully paid up by a contribution in cash, so that the amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary declares that the conditions enumerated in article 26 of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies (as amended) are fulfilled.

Expenses

The expenses, which shall be borne by the Company as a result of its incorporation, are estimated at approximately seven thousand five hundred euro.

Resolutions of the sole shareholder

The above named party representing the entire subscribed capital and acting as sole Shareholder, has immediately taken the following resolutions:

1. The following are elected as Directors for a period of one year ending on the date of the annual general meeting of Shareholders to be held in 2010:

- Mr Hans-Michael Schania, born in Vienna (Austria), on 27 December 1970, manager/partner Aurelius Capital Management GmbH, Wippingerstrasse 1, A-1010 Vienna (Austria);

- Mr Claus Tumbrägel, born in Soltau (Germany), on 30 December 1967, Vorstand Hesse Newman & Co. A.G., Gorch-Fock-Wall 3, D-20354 Hamburg (Germany);

- Mr Yves Wagner, born in Luxembourg, on 16 November 1958, Director, The Directors' Office, S.A., 5 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The initial chairman of the Board of Directors shall be Mr Hans-Michael Schania, prenamed.

3. The following is elected as independent auditor for a period ending on the next annual general meeting of Shareholders to be held in 2010:

"Ernst & Young Luxembourg", a société anonyme with registered office at 7, Parc d'Activités Syrdall, 5365 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 88.019).

4. The registered office of the Company is established at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the proxy holder of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same proxy holder and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof this notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by her name, surname, status and residence, said appearing person signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg, a comparu:

«Hesse Newman Fondsmanagement GmbH» une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois allemandes, établie et ayant son siège social à Gorch-Fock-Wall 3, D-20354 Hamburg (Allemagne),

représentée par Mme Viviane de Moreau d'Andoy, employée de banque, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée.

Ladite procuration susmentionnée, signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée à ce document pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme ayant la forme d'une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé comme suit:

Titre préliminaire

Définitions

Actionnaire(s): le détenteur d'une ou plusieurs Actions de toute Classe et toute Catégorie de tout Compartiment dans le capital de la Société

Action(s): une action de n'importe quelle Classe ou Catégorie, de n'importe quel Compartiment dans le capital de la Société, dont les détails sont précisés dans le Prospectus. Afin d'éviter tout doute, le mot "Action(s)" fait référence à toute Classe(s) et/ou Catégorie(s) quand la référence à une ou des Classe(s) et/ou Catégorie(s) particulière(s) n'est pas requise

Administrateur: un membre du Conseil d'Administration de la Société

Administration Centrale: toute entité nommée, conformément aux lois et réglementations luxembourgeoises, en tant qu'agent domiciliaire et agent administratif de la Société à Luxembourg, ou toute entité qui pourrait dans le futur être nommée pour agir en cette qualité

Agent de Registre et de Transfert: toute entité nommée conformément aux lois et réglementations luxembourgeoises pour agir en tant qu'agent de registre et de transfert de la Société au Luxembourg, ou toute autre entité qui pourrait être nommée dans le futur pour agir en cette qualité

Auditeur: l'auditeur de la Société ayant la qualité d'auditeur indépendant (réviseur d'entreprises agréé) décrit dans le Prospectus

Autre Devise de Dénomination: une autre devise de dénomination dans laquelle le Conseil d'Administration peut décider de calculer la Valeur Nette d'Inventaire par Action d'un(e) ou plusieurs Compartiment(s)/ Classe(s)/Catégorie (s) en plus de la Devise de Référence plus amplement détaillée dans le Prospectus pour le Compartiment/la Classe/la Catégorie d'Actions concerné(e). La Valeur Nette d'Inventaire calculée dans une Autre Devise de Dénomination est l'équivalent de la Valeur Nette d'Inventaire dans la Devise de Référence convertie au taux de change en vigueur

Catégorie(s): La/les catégorie(s) ou sous-classe(s) dans laquelle/lesquelles chaque Classe d'Actions peut être subdivisée comme détaillé dans le Prospectus

Classe(s): une ou plusieurs classes d'Actions qui peut/peuvent être disponible(s) dans chaque Compartiment, dont les avoirs doivent être communément investis conformément à l'objectif d'investissement du Compartiment, mais qui feront l'objet d'une structure particulière de frais de vente ou de rachat, d'une structure de frais particulière, d'une politique de distribution particulière, d'investisseurs cibles particuliers, d'une devise de référence particulière ou d'une politique de couverture particulière conformément à ce qui est détaillé dans le Prospectus

Compartiment: tout compartiment de la Société dont les détails figurent dans le Prospectus

Conseil d'Administration: le conseil d'administration de la Société

Dépositaire: tout établissement de crédit au sens de la loi luxembourgeoise du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée, qui est nommé en tant que dépositaire de la Société par le Conseil d'Administration conformément aux lois et réglementations luxembourgeoises

Détention Minimale: un nombre minimum d'Actions ou un montant minimum exprimé dans la Devise de Référence ou une Autre Devise de Dénomination qu'un Actionnaire doit détenir dans un Compartiment, une Classe ou une Catégorie donné(e), plus amplement détaillé dans le Prospectus pour le Compartiment/la Classe/la Catégorie concerné(e)

Devise de Comptabilité: la devise de consolidation de la Société

Devise de Référence: la devise dans laquelle la Valeur Nette d'Inventaire de chaque Compartiment est exprimée, détaillée pour chaque Compartiment dans le Prospectus

Euro: monnaie ayant cours légal dans les Etats membres de l'Union Européenne qui ont adopté la monnaie unique conformément au Traité instituant la Communauté Européenne (signé à Rome le 25 mars 1957) tel qu'amendé

Exercice Social: l'exercice social de la Société, qui se clôture le dernier jour du mois de décembre de chaque année

Filiale: toute société, association ou autre entité locale ou étrangère (en ce compris, pour éviter tout doute, toute Filiale à 100%) (a) dont la Société détient au total, au travers d'un ou plusieurs Compartiments, plus de 50% des droits de vote ou (b) qui est autrement contrôlée par la Société et qui satisfait en outre aux conditions suivantes: (i) ne pas avoir d'activité autre que la détention d'instruments d'investissement éligibles au titre des objectifs et de la politique d'investissement de la Société et des Compartiments concernés; (ii) dont la majorité des gérants ou membres du conseil d'administration sont membres du Conseil d'Administration de la Société sauf lorsque cela n'est pas possible pour des raisons fiscales ou réglementaires, (iii) dans la mesure requise par les lois ou réglementations applicables, dont les comptes sont audités par l'auditeur de la Société et (iv) dont les comptes sont, dans la mesure requise par les lois et réglementations applicables, consolidés dans les comptes annuels de la Société; toute société, association ou autre entité locale ou étrangère sera réputée être "contrôlée" par la Société si: (i) elle a le droit de nommer ou de révoquer une majorité des membres de l'organe qui gère cette entité ou (ii) elle contrôle plus de 50% des droits de vote dans cette entité conformément à un contrat avec les autres Actionnaires

Filiale à 100%: signifie une société ou entité dans laquelle la société détient 100% des droits de propriété

Gestionnaire(s) d'Investissement: toute entité à laquelle le Conseil d'Administration a délégué la gestion discrétionnaire des actifs du portefeuille d'un ou plusieurs Compartiments, tel que déterminé dans le Prospectus pour chaque Compartiment

Heure Limite: l'échéance qui tombe un Jour d'Evaluation, telle que précisée pour chaque Compartiment dans le Prospectus, et avant laquelle les demandes de souscription, de rachat, ou de conversion des Actions de n'importe quelle Classe et/ou Catégorie de chaque Compartiment doivent être reçues par l'Agent de Registre et de Transfert afin d'être traitées ce Jour d'Evaluation, tel que cela est plus amplement décrit pour chaque Compartiment dans le Prospectus

Investisseur Averti: a la signification qui lui est donnée dans la Loi de 2007 et inclut:

- les investisseurs institutionnels;
- les investisseurs professionnels, c'est-à-dire ceux qui sont réputés selon les lois et réglementations luxembourgeoises avoir l'expérience, la compétence et les connaissances nécessaires pour prendre leurs propres décisions d'investissement et évaluer correctement les risques engendrés; et
- tout autre investisseur averti qui remplit les conditions suivantes: (i) déclarer par écrit qu'il adhère au statut d'investisseur averti et (ii) investir au minimum cent vingt-cinq mille Euros (EUR 125,000.-) dans la Société ou avoir obtenu un certificat d'un établissement de crédit au sens de la directive 2006/48/CE, d'une entreprise d'investissement au sens de la directive 2004/39/CE ou d'une société de gestion au sens de la directive 2001/107/CE, attestant de sa compétence, son expérience, sa connaissance pour évaluer d'une manière appropriée un investissement dans la Société

Jour d'Evaluation: le dernier Jour Ouvrable de chaque Exercice Social à Luxembourg et/ou tout autre Jour Ouvrable à Luxembourg déterminé par le Conseil d'Administration, à son entière discrétion, pour calculer la Valeur Nette d'Inventaire par Action de toute Classe et toute Catégorie de n'importe quel Compartiment conformément au Prospectus

Jour Ouvrable: un jour ouvrable bancaire à Luxembourg

Loi de 2007: la loi luxembourgeoise du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés telle que modifiée

Jour Initial de Souscription ou Période Initiale de Souscription: le jour initial de souscription ou la période initiale de souscription durant lequel/laquelle les Actions de toute Classe et toute Catégorie peuvent être émises au Prix Initial, comme précisé pour chaque Classe et chaque Catégorie de chaque Compartiment dans le Prospectus

Personne Non-Autorisée: toute personne, société, association ou entité juridique, si selon le seul avis de la Société, la possession d'Actions par une telle personne, peut porter préjudice aux intérêts des Actionnaires existants ou de la Société, s'il peut en résulter un non respect de n'importe quelle loi ou réglementation luxembourgeoise ou étrangère, ou si elle peut exposer la Société à des désavantages fiscaux, amendes ou pénalités qu'elle n'aurait pas supportés autrement; le terme "Personne Non-Autorisée" inclut toute personne, société, association ou entité juridique qui n'entre pas dans la définition d'Investisseur Averti, détaillée ci-dessus

Prix Initial: le prix de souscription auquel les Actions de chaque Classe et Catégorie sont émises le Jour Initial de Souscription ou durant la Période Initiale de Souscription, tel qu'indiqué dans le Prospectus

Prix de Rachat: le prix auquel les Actions sont rachetées, comme décrit dans le Prospectus

Prix de Souscription: le prix de souscription auquel les Actions de toute Classe et toute Catégorie sont offertes après le Jour Initial de Souscription ou après la fin de la Période Initiale de Souscription conformément à ce qui est décrit dans le Prospectus

Prospectus: le prospectus de la Société tel qu'amendé, complété et modifié de temps à autre

Ressortissant des Etats Unis d'Amérique: a la signification qui lui est donnée dans la réglementation S du "US security Act" de 1933, tel que modifié

Société: INVESTMENT OPPORTUNITIES FUND SICAV-FIS, une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé - luxembourgeoise, constituée sous la forme d'une société anonyme

Souscription Minimale: un nombre minimum d'Actions ou un montant minimum dans la Devise de Référence ou dans une Autre Devise de Dénomination, qu'un Actionnaire doit souscrire dans un Compartiment, une Classe ou une Catégorie, tel que cela est plus amplement détaillé dans le Prospectus pour le/la Compartiment/Classe/Catégorie concerné(e).

Statuts: les statuts de la Société tels qu'ils peuvent être amendés, complétés et modifiés de temps à autre

Structure d'Investissement: structures d'investissement de tout type et de toute nature qui ont été établies dans le but d'investir (directement ou indirectement) et/ou de financer tous types d'investissements qui sont éligibles sous la Loi de 2007; de telles Structures d'Investissement peuvent avoir la personnalité juridique ou non, être cotées ou non, réglementées ou non réglementées et être constituées dans toute juridiction; ces investissements dans des Structures d'Investissement seront effectués en utilisant tous types d'actions et/ou tous types d'instruments de dettes (garantis ou non) ou une combinaison d'entre eux

Valeur Nette d'Inventaire: la valeur nette d'inventaire d'un Compartiment, d'une Classe, d'une Catégorie donné(e), déterminée conformément à l'article 11 des présents Statuts et au Prospectus

Titre I^{er} Dénomination - Siège social - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Dénomination. Par la présente, la Société est constituée en tant que société anonyme admise en tant que société d'investissement à capital variable et en tant que fonds d'investissement spécialisé sous la dénomination de «Hesse Newman Aurelius Fund SICAV - FIS».

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Le Conseil d'Administration est autorisé à transférer le siège social de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Des succursales, des filiales, ou d'autres bureaux, peuvent être établis tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger sur simple décision du Conseil d'Administration.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements politiques ou militaires exceptionnels, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet. L'objet exclusif de la Société est d'investir les fonds dont elle dispose dans un éventail de valeurs et d'autres éléments d'avoirs éligibles sous la Loi de 2007, dans le but de diversifier les risques d'investissement et de procurer aux Actionnaires les résultats de la gestion de ses avoirs.

La Société peut prendre toute mesure et effectuer toute transaction qu'elle juge utile à la réalisation et au développement de son objet au sens le plus large autorisé par la Loi de 2007.

Titre II Capital social - Actions - Valeur nette d'inventaire

Art. 5. Capital Social - Compartiment - Classes et Catégories d'Actions. Le capital social de la Société sera représenté par des Actions entièrement libérées, sans mention de valeur nominale, et sera à tout moment égal à la somme des avoirs nets de la Société conformément à l'article 11 des présents Statuts. Le capital souscrit doit atteindre un million deux cent cinquante mille EUROS (EUR 1.250.000.-) dans les douze premiers mois qui suivent la date à laquelle la Société a été approuvée par l'autorité de surveillance luxembourgeoise et après cela ne pourra être inférieur à cette somme.

Le capital social initial de la Société est fixé à trente et un mille EUR (EUR 31,000) représenté par trois cent dix (310) Actions entièrement libérées et sans mention de valeur nominale.

Le Conseil d'Administration de la Société peut, à tout moment, établir plusieurs masse d'avoirs chacune constituant un Compartiment au sens de l'article 71 de la loi 2007.

Le Conseil d'Administration attribuera un objectif et une politique d'investissement spécifique, des restrictions spécifiques d'investissement et une dénomination spécifique pour chaque Compartiment.

Le droit des Actionnaires et des créanciers concernant un Compartiment particulier ou conféré par la constitution, le fonctionnement ou la liquidation d'un Compartiment sont limités aux avoirs du Compartiment. Les avoirs dudit Compartiment garantiront exclusivement les droits des Actionnaires de ce Compartiment et ceux des créanciers dont la réclamation concerne la constitution, le fonctionnement ou la liquidation de ce Compartiment. Dans les relations entre les Actionnaires, chaque Compartiment sera considéré comme une entité séparée.

Le Conseil d'Administration peut, à tout moment, émettre différentes Classes d'Actions dans un ou plusieurs Compartiments qui peuvent se différencier, entre autres, par leur structure de frais, leur procédures de souscription et/ou de rachat, leur exigences minimale d'investissement initial et subséquent et/ou de détention, le type d'investisseurs ciblés et la politique de distribution y relative conformément à ce qui est décrit dans le Prospectus.

Chaque Classe d'Actions peut être subdivisée en une ou plusieurs Catégorie(s) comme plus amplement décrit dans le Prospectus.

Le montant de l'émission de chaque Classe et/ou Catégorie d'Actions d'un Compartiment donnée sera investi, conformément à l'article 4 des présents Statuts, dans des titres de toutes sortes et autres avoirs autorisés par la Loi de 2007, conformément à l'objectif d'investissement et à la politique déterminés par le Conseil d'Administration pour le Compartiment établi en ce qui concerne la Classe et/ou Catégorie d'Actions concernée, conformément aux restrictions d'investissement fixées par la loi ou déterminées par le Conseil d'Administration.

Afin de déterminer le capital de la Société, les avoirs nets attribuables à chaque Compartiment devront, si leur valeur n'est pas exprimée en USD, être convertis en USD et le capital sera égal au total des avoirs nets de toutes les Classes et Catégories de tous les Compartiments.

Art. 6. Forme des Actions. La Société émettra des Actions de chaque Compartiment et chaque Classe uniquement sous forme nominative et sans certificats.

Toutes les Actions nominatives émises par la Société seront inscrites au registre des Actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre devra contenir le nom de

chaque propriétaire d'Actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tel qu'il a été communiqué à la Société, le nombre d'Actions nominatives qu'il détient, la Classe et la Catégorie de chaque Action, et le montant payé sur chaque Action, les transferts d'Actions et les dates de ces transferts.

La propriété de l'Action enregistrée s'établit par une inscription au registre des Actionnaires. En principe, la Société n'émettra pas de certificat relatif à cette inscription, mais chaque Actionnaire recevra une confirmation écrite de sa qualité d'Actionnaire. La Société traite le propriétaire nominatif d'une Action comme propriétaire absolu et bénéficiaire économique.

Tout transfert d'Actions nominatives se fera par une déclaration écrite de transfert à inscrire dans le registre des Actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par leur mandataire valablement constitué à cet effet. La Société peut également accepter et inscrire dans le registre des Actionnaires un transfert sur base de correspondance ou d'autres documents constatant l'accord du cédant et du cessionnaire ou accepter comme preuve du transfert tout instrument de transfert jugé satisfaisant par la Société.

Tout transfert d'Actions nominatives sera inscrit dans le registre des Actionnaires ; une telle inscription sera signée par n'importe quel Administrateur ou n'importe quel agent de la Société ou par toute autre personne désignée à cet effet par le Conseil d'Administration.

Les Actionnaires fourniront à la Société une adresse à laquelle toutes les notifications et informations peuvent être envoyées. Cette adresse sera également inscrite dans le registre des Actionnaires.

Au cas où un Actionnaire en nom ne fournirait pas d'adresse à la Société, mention en sera faite au registre des Actionnaires, et l'adresse de l'Actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse fixée par celle-ci, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'Actionnaire. Un Actionnaire pourra à tout moment faire changer l'adresse inscrite au registre des Actionnaires par une notification écrite, envoyée à la Société à son siège social ou à telle autre adresse fixée par celle-ci.

La Société reconnaît seulement un propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Actions est/sont détenue(s) conjointement ou si la propriété de ces Actions est litigieuse, les personnes invoquant un droit sur ces Actions désigneront un mandataire pour représenter la propriété de ces Actions à l'égard de la Société. A défaut de désigner ce mandataire, tous les droits attachés à ces Actions seront suspendus. Par ailleurs, la Société se réserve le droit, dans le cas d'Actionnaires conjoints, de payer les produits du rachat, les distributions ou autres paiements au premier propriétaire enregistré seulement, que la Société peut considérer comme étant le représentant de tous les propriétaires conjoints, ou à tous les Actionnaires conjoints ensemble, à son entière discrétion.

La Société peut décider d'émettre des fractions d'Actions jusqu'à trois décimales. De telles fractions d'Actions ne confèrent pas le droit de vote mais donneront droit à une participation sur les avoirs nets de la Classe et/ou Catégorie concernée sur une base proportionnelle.

Art. 7. Emission des Actions. Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre, à tout moment et sans aucune limitation, des Actions sans mention de valeur et entièrement libérées, dans chaque Classe et/ou Catégorie et dans chaque Compartiment, sans réserver aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscription sur les Actions à émettre.

Le Conseil d'Administration peut imposer des restrictions à la fréquence d'émission des Actions. Le Conseil d'Administration peut, en particulier, décider que les Actions, de tout Compartiment, Classe et/ou Catégorie, devront uniquement être émises pendant une ou plusieurs périodes de souscription ou à telle autre fréquence prévue dans le Prospectus.

Le Conseil d'Administration peut, à son entière discrétion et sans responsabilité, refuser, entièrement ou partiellement, toute souscription et le Conseil d'Administration peut, à tout moment et de temps en temps et à son entière discrétion et sans responsabilité et sans préavis, arrêter l'émission et la vente d'Actions de toute Classe et/ou Catégorie dans un ou plusieurs Compartiment(s).

Le Conseil d'Administration peut, au cours de ses activités de vente et à sa discrétion, cesser d'émettre des Actions, refuser, entièrement ou partiellement, des demandes de souscription et suspendre ou limiter, conformément à l'article 12 des Statuts, leur vente à des personnes physiques ou morales de régions ou de pays particuliers, pendant des périodes spécifiques ou de manière permanente.

En outre, le Conseil d'Administration peut imposer des conditions à l'émission d'Actions dans tout Compartiment, Classe et/ou Catégorie (y compris, sans limitation, l'exécution des documents de souscription et la fourniture des informations que le Conseil d'Administration juge nécessaire) et peut aussi bien fixer un montant Minimum de Souscription, un montant minimum pour tout investissement additionnel ainsi qu'un montant de Détenion Minimale auxquels tout Actionnaire est tenu de se conformer.

Le Conseil d'Administration peut aussi, pour un Compartiment, une Classe et/ou Catégorie d'Actions déterminé(e), appliquer une commission d'émission et a le droit de lever partiellement ou entièrement ces frais de souscription. Toutes les conditions auxquelles l'émission des Actions peut être soumise sont détaillées dans le Prospectus.

Le Conseil d'Administration fixera un Jour Initial de Souscription ou une Période Initiale de Souscription durant le(la) quel(le) les Actions de toute Classe et/ou Catégorie dans tout Compartiment seront émises à un prix fixé (c'est-à-dire le Prix Initial), plus tous les frais, commissions et coûts applicables, comme déterminé par le Conseil d'Administration et décrit dans le Prospectus.

Après le Jour Initial de Souscription ou après la fin de la Période Initiale de Souscription, les Actions de toute Classe et/ou Catégorie seront émises à la Valeur Nette d'Inventaire par Action de la Classe et/ou Catégorie concernée du Compartiment concerné, déterminée le Jour d'Evaluation, conformément à l'article 11 des Statuts et à la politique élaborée par le Conseil d'Administration de temps à autre (c'est-à-dire le Prix de Souscription). Le Conseil d'Administration peut décider d'augmenter le Prix de Souscription par tous les frais, commissions et coûts, comme mentionné dans le Prospectus. Aucune Action ne sera émise au cours de toute période durant laquelle le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action dans le Compartiment, la Classe et/ou Catégorie concerné(e) est suspendue conformément aux dispositions de l'article 12 des Statuts.

Pour éviter tout doute, quand la Société offre des Actions après le Jour initial de Souscription ou après la fin de la Période Initiale de Souscription, les demandes reçues par la Société, ou ses agents dûment autorisés au Luxembourg, un Jour d'Evaluation avant l'Heure Limite concernée (définie dans le Prospectus) seront traitées ce Jour d'Evaluation au Prix de Souscription de la Classe et/ou de la Catégorie concernée du Compartiment concerné. Toute demande reçue après l'Heure Limite concernée sera traitée le Jour d'Evaluation suivant sur base du Prix de Souscription par Action déterminé ce Jour d'Evaluation.

Le Prix d'émission (soit le Prix Initial, soit le Prix de Souscription) devra être payé avant l'émission des Actions. Le paiement sera fait dans les conditions et limites de temps déterminées par le Conseil d'Administration et décrites dans le Prospectus, et en toute circonstance, le prix d'émission devra être payé dans les 10 Jours Ouvrables à partir du Jour d'Evaluation concerné.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à tout Administrateur dûment autorisé, gérant, officier ou tout autre agent dûment autorisé le pouvoir d'accepter des souscriptions, de recevoir le paiement du prix des nouvelles Actions à émettre et de les fournir.

La Société pourra accepter d'émettre des Actions en contrepartie d'un apport en nature de valeurs, en observant les conditions prescrites par la loi luxembourgeoise et notamment l'obligation de produire un rapport d'évaluation d'un auditeur qualifié en tant que réviseur d'entreprises agréé. Les conditions spécifiques à la réalisation des apports en nature sont détaillées dans le Prospectus.

Art. 8. Rachat des Actions. Tout Actionnaire a le droit de demander à la Société qu'elle lui rachète tout ou partie de ses Actions, selon les conditions et procédures fixées par le Conseil d'Administration dans le Prospectus et dans les limites imposées par la loi et par les présents Statuts.

Dans tous les cas, le droit de tout Actionnaire d'exiger le rachat de ses Actions sera suspendu au cours de toute période durant laquelle la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire de la Classe, Catégorie et/ou du Compartiment concerné(e) est suspendue par la Société conformément à l'article 12 des présents Statuts.

Le Prix de Rachat sera égal à la Valeur Nette d'Inventaire par Action de la Classe et/ou de la Catégorie concernée du Compartiment concerné déterminée le Jour d'Evaluation concerné conformément aux dispositions de l'article 11 des présents Statuts, moins les frais et commissions (le cas échéant) au taux prévu dans le Prospectus. Le Prix de Rachat peut être arrondi vers le haut ou vers le bas à l'unité la plus proche de la devise concernée selon la décision du Conseil d'Administration.

Pour éviter tout doute, les demandes de rachat reçues par la Société, ou ses agents dûment autorisés au Luxembourg, un Jour d'Evaluation avant l'Heure Limite concernée (comme défini dans le Prospectus) seront traitées ce Jour d'Evaluation au Prix de Rachat de la Classe et/ou de la Catégorie concernée du Compartiment concerné fixé ce Jour d'Evaluation (après déduction des frais de rachat éventuels). Toutes les demandes de rachat reçues après l'Heure Limite concernée seront traitées le Jour d'Evaluation suivant au Prix de Rachat de la Classe et/ou Catégorie concernée du Compartiment concerné déterminé en ce Jour d'Evaluation (après déduction des frais de rachat éventuels).

Le Prix de Rachat par Action sera payé au cours d'une période déterminée par le Conseil d'Administration qui ne dépassera pas 10 Jours Ouvrables à partir du Jour d'Evaluation concerné, conformément à la politique que le Conseil d'Administration peut de temps en temps déterminer, à condition que les documents de transfert d'Actions aient été reçus par la Société.

Le paiement du Prix de Rachat aux Actionnaires sera effectué en espèces ou en nature, ou, à la fois en nature et en espèces conformément à ce qui est établi ci-après.

Les paiements en espèces seront effectués soit dans la Devise de Référence du Compartiment concerné soit, si disponible, dans l'Autre Devise de Dénomination. En outre, le paiement peut également être effectué dans une des principales devises convertibles librement, à la demande du ou des Actionnaire(s), au moment de la demande de rachat avec l'accord du l'Agent de Registre et de Transfert aux coûts et aux risques de l'investisseur.

Le paiement en nature sera effectué à la discrétion de la Société mais avec le consentement de l'Actionnaire concerné par l'attribution à l'Actionnaire des avoirs du Compartiment concerné, pour une valeur égale (calculée de la manière décrite à l'article 11 des présents Statuts) en date du Jour d'Evaluation durant lequel le Prix de Rachat est calculé, à la Valeur Nette d'Inventaire des Actions à racheter diminuée des éventuels frais et charges. La nature et le type de avoirs à transférer dans un tel cas seront déterminés sur une base juste et raisonnable et sans compromettre les intérêts des autres Actionnaires de la Classe et/ou de la Catégorie concernée, et l'évaluation utilisée peut être confirmée par un rapport spécial de l'Auditeur. Le coût d'un tel transfert sera à la charge du cessionnaire.

La Société s'assurera qu'à tout moment chaque Compartiment ait assez de liquidité pour permettre de satisfaire à toutes les demandes de rachat des Actions.

Au cas où une demande de rachat d'Actions aurait pour effet de réduire le nombre ou la Valeur Nette d'Inventaire totale des Actions détenues par tout Actionnaire dans une Classe, une Catégorie ou un Compartiment en-dessous du nombre ou de la valeur déterminé(e) par le Conseil d'Administration et décrite dans le Prospectus, la Société pourra décider que cette demande soit considérée comme une demande de rachat de toutes les Actions que cet Actionnaire détient dans un(e) tel(le) Classe, Catégorie et/ou Compartiment.

En outre, si un Jour d'Evaluation, des demandes de rachats conformément à cet article 8 excèdent un certain niveau déterminé par le Conseil d'Administration en ce qui concerne le nombre d'Actions en circulation dans une Classe, une Catégorie ou un Compartiment spécifique, le Conseil d'Administration peut décider qu'une partie ou toutes les demandes de rachat soient différées pour une durée et d'une manière que le Conseil d'Administration considérera être dans le meilleur intérêt du Compartiment concerné. Lors des prochains Jours d'Evaluation qui suivent cette période, les demandes de rachat seront traitées en priorité par rapport aux demandes ultérieures.

Un Actionnaire ne peut retirer sa demande de rachat de ses Actions sauf dans le cas d'une suspension du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire des Actions à racheter dans une Classe, Catégorie ou un Compartiment spécifique et, dans ce cas, un retrait ne sera effectif que si l'Agent de Registre et de Transfert a reçu une confirmation écrite avant la fin de la période de suspension. Si la demande n'est pas retirée, la Société procédera au rachat des Actions le premier Jour d'Evaluation applicable suivant la fin de la suspension du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire des Actions de la Classe, Catégorie ou Compartiment concerné(e).

Si, n'importe quel Jour d'Evaluation particulier, les avoirs nets du Compartiment ou de la Classe et/ou Catégorie deviennent inférieurs au montant minimum déterminé par le Conseil d'Administration conformément à l'article 25 des présents Statuts, la Société peut, à sa seule discrétion, racheter toutes les Actions en circulation dans le Compartiment, la Classe et/ou la Catégorie concerné(e). Toutes ces Actions seront rachetées à la Valeur Nette d'Inventaire par Actions diminuée des coûts de liquidation et autres coûts. La Société informera les Actionnaires du Compartiment, de la Classe et/ou Catégorie concerné(e) avant la date du rachat forcé en envoyant un avis directement aux Actionnaires à l'adresse indiquée dans le registre des Actionnaires. L'avis indiquera les raisons et la procédure des opérations de rachat.

La Société peut à n'importe quel moment procéder au rachat forcé des Actions des Actionnaires auxquels il est interdit d'acquérir ou posséder des Actions de la Société (comme une Personne Non-Autorisée), de tout Compartiment, Classe et ou Catégorie, conformément à la procédure établie dans l'article 10 des présents Statuts et dans le Prospectus.

En outre, si le montant de Détenion Minimale dans une Classe et/ou une Catégorie d'un Compartiment donné, tel que précisé dans le Prospectus, n'est pas maintenu en raison d'un transfert, d'une conversion ou d'un rachat d'Actions, la Société peut procéder au rachat forcé des Actions restantes à leur Prix de Rachat courant (après déduction des frais de rachat éventuels) et effectuer le paiement du montant de rachat à l'Actionnaire concerné.

Toutes les Actions rachetées seront annulées.

Art. 9. Conversion des Actions. Le Conseil d'Administration peut décider de temps en temps que les Actionnaires sont en droit de demander la conversion de tout ou partie de leurs Actions de toute Classe et/ou Catégorie de tout Compartiment dans une autre Classe et/ou Catégorie du même Compartiment et/ou dans la même Classe et/ou Catégorie ou une Classe et/ou Catégorie différente de tout autre Compartiment existant, à condition que le Conseil d'Administration puisse (i) établir les restrictions, limites et conditions relatives au droit et à la fréquence des conversions entre certain(e)s Classes, Catégories et/ou Compartiments; et (ii) les soumettre au paiement des charges et commissions qu'il déterminera. Si le Conseil d'Administration décide d'autoriser des conversions d'Actions, cette possibilité sera mentionnée et détaillée dans le Prospectus de la Société.

Dans tous les cas, le droit de tout Actionnaire de demander la conversion de ses Actions sera suspendu durant toute période au cours de laquelle la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire de la Classe, Catégorie et/ou du Compartiment concerné(e) sera suspendue par la Société conformément à l'article 12 des présents Statuts.

Le prix de la conversion sera calculé en se référant à la Valeur Nette d'Inventaire respective des Classes, Catégories et/ou Compartiments concerné(e)s déterminée le même Jour d'Evaluation ou n'importe quel autre jour déterminé par le Conseil d'Administration et selon les dispositions de l'article 11 des présents Statuts et des règles établies dans le Prospectus. Les frais de conversion peuvent être imposés aux Actionnaires demandant la conversion, au taux prévu dans le Prospectus.

Au cas où une demande de conversion aurait pour effet de réduire la Valeur Nette d'Inventaire totale des Actions détenues par tout Actionnaire dans tout(e) Classe, Catégorie et/ou Compartiment en-dessous du nombre ou de la valeur déterminé(e) par le Conseil d'Administration et décrite dans le Prospectus, la Société pourra décider que cette demande soit considérée comme une demande de conversion de toutes les Actions que cet Actionnaire détient dans un(e) tel(le) Classe, Catégorie et/ou Compartiment.

De plus, si durant n'importe quel Jour d'Evaluation, les demandes de conversion, conformément à cet article 9, dépassent un certain niveau déterminé par le Conseil d'Administration par rapport au nombre d'Actions en circulation dans une Classe, Catégorie ou Compartiment spécifique, le Conseil d'Administration peut décider que tout ou partie de ces demandes de conversion soient reportées pendant une période jugée être dans les meilleurs intérêts du Compartiment

concerné par le Conseil d'Administration. Lors du prochain Jour d'Evaluation qui suit cette période, ces demandes de conversion seront traitées prioritairement aux demandes ultérieures.

Par ailleurs, si le montant de Détenition Minimale dans une Classe et/ou Catégorie d'un Compartiment donné, fixé dans le Prospectus, n'est pas maintenu en raison d'une conversion d'Actions, la Société peut procéder au rachat forcé des Actions restantes à leur Valeur Nette d'Inventaire courante et effectuer le paiement du montant du rachat à l'Actionnaire concerné.

Les Actions qui ont été converties en Actions d'une Classe et/ou d'une Catégorie du même ou d'un autre Compartiment seront annulées.

Art. 10. Restrictions à la Propriété des Actions et aux Transfert des Actions. Les Actions de la Société sont disponibles uniquement pour les Investisseurs Avertis.

Le Conseil d'Administration peut limiter ou empêcher la propriété des Actions de la Société par toute personne morale, entreprise ou société si, selon l'opinion de la Société, une telle possession peut, entre autres, porter préjudice à la Société, à ses Actionnaires ou à une Classe, Catégorie ou Compartiment donné(e), s'il peut en résulter un non respect de n'importe quelle loi ou réglementation luxembourgeoise ou étrangère, ou, si elle a pour conséquence de soumettre la Société à des législations étrangères (en ce compris mais pas uniquement les législations fiscales).

En particulier, mais sans limitation, le Conseil d'Administration peut limiter la propriété des Actions de la Société par toute Personne Non-Autorisée et par tout Ressortissant des Etats-Unis d'Amérique.

A ces fins, la Société peut:

(a) refuser l'émission d'Actions et l'inscription du transfert d'Actions lorsqu'il apparaît que cette inscription ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété ou le bénéfice économique de ces Actions à une Personne Non-Autorisée ou un Ressortissant des Etats-Unis d'Amérique; et

(b) à tout moment, demander à toute personne dont le nom est inscrit au registre des Actionnaires, ou à toute autre personne souhaitant y faire inscrire le transfert, de lui fournir tous renseignements, appuyés d'une déclaration sous serment, qu'elle estime nécessaires afin de déterminer si le bénéfice économique de ces Actions appartient à une Personne Non-Autorisée ou un Ressortissant des Etats-Unis d'Amérique ou si une telle inscription au registre aurait pour conséquence que le bénéfice économique de ces Actions revienne à une personne Non-Autorisée ou à un Ressortissant des Etats-Unis d'Amérique; et

(c) refuser d'accepter, lors de toute assemblée générale d'Actionnaires de la Société, le vote de toute Personne Non-Autorisée ou Ressortissant des Etats-Unis d'Amérique; et

(d) s'il apparaît à la Société qu'une Personne Non-Autorisée ou Ressortissant des Etats-Unis d'Amérique, seule ou conjointement, est le bénéficiaire économique des Actions de la Société, celle-ci pourra ordonner à l'Actionnaire de vendre ses Actions et de prouver cette vente à la Société endéans les trente (30) jours suivant l'avis. Si l'Actionnaire en question manque à son obligation, la Société peut procéder au rachat forcé ou provoquer le rachat de l'ensemble des Actions détenues par cet Actionnaire, en respectant la procédure suivante:

(1) La Société enverra un second avis (appelé ci-après «Avis de Rachat») à l'Actionnaire possédant les titres ou apparaissant au registre des Actionnaires comme étant le propriétaire des Actions à racheter, spécifiant les Actions à acheter comme susmentionné, la façon dont le prix d'achat sera calculé et le nom de l'acheteur. Cet Avis de Rachat peut être envoyé à l'Actionnaire sous forme de lettre recommandée payée d'avance et adressée à sa dernière adresse connue ou à celle inscrite au registre des Actionnaires. Immédiatement après la fermeture des bureaux au jour indiqué dans l'Avis de Rachat, l'Actionnaire en question cessera d'être propriétaire des Actions mentionnées dans l'Avis de Rachat et son nom sera rayé du registre des Actionnaires.

(2) Le prix auquel chaque Action mentionnée dans l'Avis de Rachat sera rachetée (appelé ci-après «Prix de Rachat») sera égal à un montant basé sur la Valeur Nette d'Inventaire par Action de la Classe et/ou de la Catégorie du Compartiment concerné calculée au Jour d'Evaluation déterminé par le Conseil d'Administration pour le rachat d'Actions de la Société et sera le plus bas des prix entre celui précédant immédiatement la date de l'Avis de Rachat et celui suivant la remise des certificats d'actions ou des certificats représentant les actions spécifiées dans la notice, tout cela tel que déterminé en accord avec l'article 8 des présents statuts, et diminué de toute charge éventuelle telle que prévue.

(3) Le paiement du Prix de Rachat à l'ancien propriétaire sera normalement effectué dans la monnaie déterminée par le Conseil d'Administration pour le paiement du Prix de Rachat des Actions de la Classe et/ou de la Catégorie concernée et sera déposé par la Société auprès d'une banque au Luxembourg ou à l'étranger (telle qu'indiquée dans l'Avis de Rachat), après détermination finale du Prix de Rachat, pour être payé à l'ancien propriétaire.

Dès la signification de l'Avis de Rachat, l'ancien propriétaire des Actions ne pourra plus faire valoir de droit sur ces Actions ni exercer aucune action contre la Société ou ses avoirs, sauf le droit de recevoir le Prix de Rachat (sans intérêt) de la banque.

(4) L'exercice par la Société des pouvoirs conférés par cet article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé pour le motif qu'il n'y a pas de preuve suffisante de la propriété des Actions dans le chef d'une personne ou que la propriété réelle des Actions est autre que celle apparue à la Société à la date de l'Avis de Rachat, sous réserve que la Société ait, dans ce cas, exercé ses pouvoirs de bonne foi.

Art. 11. Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action. La Valeur Nette d'Inventaire par Action de chaque Classe, Catégorie et/ou Compartiment sera calculée par l'Administration Centrale sous la responsabilité du Conseil d'Administration à la fréquence déterminée à l'article 12 des présents Statuts et au moins une fois par an («Jour d'Évaluation») conformément au droit luxembourgeois.

La Valeur Nette d'Inventaire par Action de chaque Classe, Catégorie et/ou Compartiment sera exprimée en Devise de Référence comme spécifié dans le Prospectus. Le Conseil d'Administration peut cependant décider de calculer la Valeur Nette d'Inventaire par Action pour certain(e)s Compartiments, Classes et/ou Catégories dans l'Autre Devise de Dénomination comme détaillé dans le Prospectus. La Valeur Nette d'Inventaire calculée dans l'Autre Devise de Dénomination équivaut à la Valeur Nette d'Inventaire dans la Devise de Référence convertie au taux de change en vigueur.

La Valeur Nette d'Inventaire par Action de chaque Classe et/ou Catégorie dans chaque Compartiment relative à chaque Jour d'Évaluation sera calculée en divisant (i) les avoirs nets du Compartiment attribuable à cette Classe et/ou Catégorie, à savoir la valeur de la portion des avoirs bruts de ce Compartiment attribuable à cette Classe et/ou Catégorie moins la portion du passif de ce Compartiment attribuable à cette Classe et/ou Catégorie, à ce Jour d'Évaluation, par (ii) le nombre d'Actions de cette Classe et/ou Catégorie en circulation conformément aux règles d'évaluation décrites ci-après.

La Valeur Nette d'Inventaire totale de la Société est égale à la somme des avoirs nets des divers Compartiments activés traduit en EUR aux taux de change prévalant au Luxembourg le Jour d'Évaluation concerné.

En déterminant la Valeur Nette d'Inventaire par Action, les revenus et les dépenses sont traités comme s'accroissant quotidiennement.

Le Prix de Souscription et le Prix de Rachat des différentes Classes et/ou Catégories différeront au sein de chaque Compartiment en raison de la structure de coût et/ou de la politique de distribution propre à chaque Classe et/ou Catégorie.

Le Prix de Souscription, de Rachat et de conversion sont calculés à 3 décimales.

La valeur de ces avoirs sera déterminée de la manière suivante:

(a) Les titres qui sont cotés en Bourse ou négociés sur un marché réglementé seront évalués sur base de la dernière valeur en bourse disponible ou valeur de marché publiée.

(b) Les titres qui ne sont pas cotés en bourse ni négociés sur un autre marché réglementé seront évalués sur base de leur valeur probable de réalisation (excluant toute taxation différée), estimée avec prudence et en toute bonne foi par le Conseil d'Administration. Si une valeur nette d'inventaire est déterminée pour les actions émises par une Structure d'Investissement qui calcule la valeur nette d'inventaire par part ou action, les actions seront évaluées sur base de la dernière valeur nette d'inventaire déterminée conformément aux prévisions des documents particuliers de cette Structure d'Investissement, et approuvée par le Conseil d'Administration. En cas de survenance d'un événement d'évaluation qui n'est pas intégré dans la dernière valeur nette d'inventaire disponible, de telles actions émises par de telles Structures d'Investissement peuvent être évaluées avec prudence et en toute bonne foi par le Conseil d'Administration afin de prendre en compte cet événement d'évaluation. Les événements suivants sont qualifiés d'événements d'évaluation: appels d'avoirs, distributions, ou rachats effectués par la Structure d'Investissement ou un ou plusieurs de ses investissements sous-jacents de même que tout événement matériel ou développements affectant ou bien les investissements sous-jacents, ou bien les Structures d'Investissements elles-mêmes.

(c) Les biens et les droits immobiliers enregistrés au nom de la Société ou d'une de ses Filiales ainsi que les participations directes ou indirectes de la Société dans des sociétés intermédiaires seront évalués par un ou plusieurs évaluateurs indépendants selon la section 13.3 du Prospectus «Évaluation par les Évaluateurs Indépendants» étant entendu que la Société puisse s'écarter de ces évaluations si elle l'estime dans son intérêt ainsi que celui de ses Actionnaires et qu'en outre cette évaluation peut être réalisée à la fin de l'Exercice Social et utilisée tout au long de l'Exercice Social suivant, à moins qu'un changement dans la situation économique globale ou un changement dans l'état des biens ou droits immobiliers en question détenus par la Société ou l'une de ses Filiales ou par des sociétés immobilières contrôlées par cette dernière requiert que de nouvelles évaluations soient réalisées dans les mêmes conditions que les évaluations annuelles.

(d) la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance tel qu'indiqué ci-dessus mais non encore encaissés, consistera dans la valeur nominale de ces avoirs. S'il s'avère toutefois improbable que cette valeur puisse être touchée en entier, la valeur sera déterminée en retranchant un montant adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs.

(e) la valeur de liquidation d'opérations à terme, contrats à terme ou à option non cotés en bourse ou sur un autre marché réglementé équivaudra à leur valeur nette de liquidation déterminée conformément aux règles établies par le Conseil d'Administration et appliquée sur une base cohérente pour chaque différente variété de contrats. La valeur de liquidation des opérations à terme, contrats à terme ou à option non négociés sur une bourse de valeurs ou un autre marché réglementé devra être basée sur la dernière détermination des prix de ces contrats sur de tels marchés réglementés et sur lesquels ces contrats à terme ou à option sont négociés par le Compartiment concerné, à condition que si une opération à terme, un contrat à terme ou à option ne peut pas être liquidé le jour auquel les avoirs nets sont déterminés, la base qui servira pour la détermination de la valeur de liquidation d'un tel contrat devra être une valeur que le Conseil d'Administration peut considérer juste et raisonnable.

(f) Les swaps de taux d'intérêt seront évalués à la valeur de marché établie par référence aux taux d'intérêts applicables. Les swaps d'indice et d'instruments financiers reliés échanges seront évalués à leur valeur de marché établie par référence à l'indice ou instrument financier applicable(s). L'évaluation de la convention de swaps d'indice ou d'instrument financier devra être basée sur la valeur de marché de l'opération de swaps établie de bonne foi conformément aux procédures établies par le Conseil d'Administration.

(g) Tous les autres titres ou avoirs, en ce compris les titres de dettes et les titres pour lesquels un prix de cotation fiable n'est pas disponible, seront évalués sur base de cotation fournie par des évaluateurs ou des agences de pricing approuvés par le Conseil d'Administration, ou dans la mesure où ces prix ne sont pas représentatifs des valeurs de marché respectives, les titres ou avoirs concernés seront évalués par le Conseil d'Administration à leur juste valeur et de bonne foi conformément aux procédures établies par le Conseil d'Administration. Les instruments financiers détenus par la Société arrivant à maturité endéans 90 jours seront évalués conformément à la méthode de l'amortissement des coûts, laquelle fournit une approximation de la valeur de marché.

Le Conseil d'Administration, à sa discrétion, peut autoriser l'usage d'autres méthode d'évaluation s'il considère que l'évaluation qui en découle reflète plus justement la valeur des avoirs ou obligations de la Société et/ou de ses Compartiments, conformément au droit luxembourgeois. Ces méthodes seront alors appliquées d'une manière constante. L'Administration Centrale s'en remet valablement lors du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire aux changements approuvés par la Société.

Les avoirs et engagements seront affectés comme suit:

(1) Les produits résultant de l'émission d'Actions relevant d'une Classe et/ou Catégorie seront attribués dans les livres de la Société correspondant au Compartiment de cette Classe et/ou Catégorie d'Actions, étant entendu que, si plusieurs Classes et/ou Catégorie d'Actions co-existent au sein du même Compartiment, le montant en question viendra augmenter la proportion des avoirs nets de ce Compartiment attribuables à cette Classe et /ou Catégorie.

(2) Les avoirs, obligations, revenus et dépenses relatifs à un Compartiment seront attribués à la ou aux Classes et/ou Catégories d'Actions de ce Compartiment.

(3) Lorsqu'un avoir découle d'un autre avoir, cet avoir sera attribué, dans les livres de la Société, à la même ou aux mêmes Classes et/ou Catégories d'Actions auxquelles appartient l'avoir dont il découle, et à chaque nouvelle évaluation d'un avoir, l'augmentation ou la diminution de valeur sera attribuée à la même ou aux même Classes et/ou Catégories d'Actions correspondantes.

(4) Lorsque la Société supporte un engagement qui est attribuable à un avoir relevant d'une ou plusieurs Classes et/ou Catégories d'Actions déterminées au sein d'un Compartiment ou à une opération effectuée en rapport avec un avoir relevant d'une ou plusieurs Classes et/ou Catégories d'Actions déterminées au sein d'un Compartiment, cet engagement sera attribué à cette ou ces Classe(s) et/ou Catégorie(s) d'Actions.

(5) Au cas où un avoir ou un engagement de la Société ne peut pas être attribué à un(e) Compartiment, Classe et/ou Catégorie d'Actions déterminé(e), cet avoir ou engagement sera attribué à tou(te)s les Compartiments, Classes et/ou Catégories d'Actions au prorata de leur Valeur Nette d'Inventaire respective ou de toute autre manière que le Conseil d'Administration déterminera de bonne foi, étant entendu que (i) lorsque les avoirs sont détenus sur un compte au profit de plusieurs Compartiments, Classes et/ou Catégories et/ou sont cogérés par un agent du Conseil d'Administration en tant que masse d'avoirs séparés, le droit respectif de chaque Compartiment, Classe et/ou Catégories sur ce(tte) Compartiment, Classe et/ou Catégorie correspondant à la portion résultant des contributions ou retraits de ce(tte) Compartiment, Classe et /ou Catégorie au compte ou à la masse en question, et (ii) ce droit variera en fonction des contributions et retraits réalisés pour compte de ce(tte) Compartiment, Classe et /ou Catégorie, tel que décrit dans les documents de vente des Actions de la Société, et

(6) En cas de distribution aux Actionnaires d'une Classe et/ou Catégorie d'Actions, la Valeur Nette d'Inventaire de cette Classe et/ou Catégorie d'Actions sera réduite d'un montant équivalent à cette distribution.

Les règles et procédures d'évaluation seront interprétées conformément au droit luxembourgeois.

En l'absence de mauvaise foi, négligence grave ou erreur manifeste, toute décision dans le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire prise par le Conseil d'Administration ou par l'Administration Centrale que le Conseil d'Administration a désigné pour les besoins du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire sera définitive et obligatoire pour la Société et les Actionnaires actuels, anciens ou futurs.

Pour les besoins du présent article:

a) Les Actions de la Société devant être rachetées conformément à l'article 8 des présents Statuts seront considérées comme Actions émises et existantes et devront être prises en considération jusqu'à la date fixée pour le rachat, et à partir de ce moment et jusqu'à ce que le prix en soit payé, considérées comme engagement de la Société;

b) Les Actions à émettre par la Société seront traitées comme étant créées à partir de l'heure, fixée par le Conseil d'Administration, le Jour d'Evaluation à laquelle une telle évaluation est faite, et à partir de ce moment et jusqu'à réception par la Société, le prix devra être considéré comme étant un actif de la Société.

c) Tous les investissements, soldes en espèces et autres avoirs, exprimés autrement que dans la Devise de Référence du Compartiment concerné, seront évalués en tenant compte des taux de change du marché à la date et à l'heure du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire; et

- d) Lorsqu'à un Jour d'Evaluation, la Société aura conclu un contrat dans le but:
- d'acquérir un élément d'actif, le montant à payer pour cet élément d'actif sera considéré comme un engagement de la Société, tandis que la valeur de cet élément d'actif sera considérée comme un avoir de la Société;
 - de vendre tout élément d'actif, le montant à recevoir pour cet élément d'actif sera considéré comme un avoir de la Société et cet élément d'actif à livrer ne sera plus repris dans les avoirs de la Société;
- sous réserve cependant, que si la valeur ou la nature exacte de cette contrepartie ou de cet élément d'actif ne sont pas connues au Jour d'Evaluation correspondant, leur valeur sera estimée par la Société.

Art. 12. Fréquence et Suspension Temporaire du Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action, de l'Emission, du Rachat et de la Conversion d'Actions. Pour chaque Classe et/ou Catégorie d'Actions, la Valeur Nette d'Inventaire par Action ainsi que le prix pour l'émission, le rachat et la conversion des Actions seront déterminés périodiquement par la Société ou par son mandataire désigné à cet effet par la Société, au moins une fois par an, à une fréquence déterminée par le Conseil d'Administration et mentionnée dans le Prospectus et à tel autre jour auquel le Conseil d'Administration approuve l'évaluation d'une émission, d'un rachat ou d'une conversion d'Actions, conformément aux lois et réglementations applicables, ce jour ou heure de calcul étant défini dans les présents Statuts comme "Jour d'Evaluation".

La Société peut suspendre temporairement la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire par Actions de tout Compartiment, Classe et/ou Catégorie et l'émission, le rachat et la conversion de ces Actions à et par ses Actionnaires dans les cas suivants:

- (1) durant toute période pendant laquelle l'un des principaux marchés ou l'une des principales bourses, sur lesquels une partie substantielle des investissements de la Société attribuable à ce(s) Compartiment(s) est cotée ou négociée, est fermé pour une autre raison que pour le congé normal ou pendant laquelle les opérations y sont restreintes ou suspendues, étant entendu qu'une telle restriction ou suspension affecte l'évaluation des investissements de la Société ou d'un Compartiment coté à l'une des principales bourses de valeurs ou autres marchés;
- (2) lorsque, de l'avis des Administrateurs, il existe une situation d'urgence par suite de laquelle la Société ne peut pas disposer des avoirs attribuables à un Compartiment ou ne peut pas les évaluer; ou
- (3) lorsque les moyens de communication normalement utilisés pour déterminer le prix ou la valeur des investissements d'un Compartiment ou le prix actuel ou la valeur de tout marché ou le cours en bourse sont hors de service; ou
- (4) lors de toute période durant laquelle la Société est liquidée ou à partir du Jour de la notification d'une réunion d'Actionnaires durant laquelle une résolution de liquider la Société (ou un de ses Compartiments) est proposée;
- (5) si pour toute autre raison quelconque, les prix des investissements possédés par la Société ou un Compartiment ne peuvent pas être ponctuellement ou exactement constatés.

La suspension du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire de tout(e) Compartiment, Classe et/ou Catégorie n'aura aucun effet sur la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire par Action ou sur l'émission, le rachat et la conversion des Actions de toute Classe, Catégorie et/ou Compartiment qui n'est pas suspendu(e).

Toute demande de souscription, de rachat ou de conversion des Actions sera irrévocable sauf en cas d'une suspension du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire des Actions à souscrire, racheter ou convertir dans une Classe, Catégorie et/ou Compartiment spécifique et, dans un tel cas, un retrait sera seulement effectif si une notification écrite est reçue par l'Agent de Registre et de Transfert avant l'arrêt de la période de la suspension.

Une telle suspension de la Valeur Nette d'Inventaire sera rendue publique, si approprié, par la Société et peut être notifié aux Investisseurs ayant fait une demande de souscription d'Actions.

Titre III Administration et Surveillance

Art. 13. Administrateurs. La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois membres qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires de la Société. Ils seront élus pour un terme ne dépassant pas six ans. Au cas où un Administrateur serait élu sans indication du terme de son mandat, il sera considéré comme étant élu pour six ans à partir de la date de son élection. A l'échéance de son mandat, un Administrateur peut être réélu.

Les Administrateurs seront élus par une assemblée générale des Actionnaires qui déterminera par ailleurs le nombre des Administrateurs, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat.

Les Administrateurs seront élus à la majorité des voix des Actions présentes ou représentées lors de l'assemblée générale.

Tout Administrateur peut être révoqué avec ou sans motif ou être remplacé à tout moment par résolution par l'assemblée générale. L'Administrateur révoqué restera en fonction jusqu'à ce que son successeur soit élu et prenne ses fonctions.

En cas de vacance d'un poste d'Administrateur, les Administrateurs restants pourront temporairement remplir le poste vacant. Les Actionnaires prendront une décision définitive concernant la nomination à la prochaine assemblée générale.

Art. 14. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des Actionnaires.

Le Conseil d'Administration peut choisir un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra aussi désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un Administrateur et qui aura pour mission de dresser et de tenir les procès verbaux des réunions du

Conseil d'Administration ainsi que des assemblées générales des Actionnaires. Le Conseil d'Administration se réunira à la demande du président ou de deux Administrateurs au Luxembourg ou selon les circonstances à un autre endroit comme indiqué dans la convocation à la réunion.

Le président présidera les réunions du Conseil d'Administration et les assemblées générales des Actionnaires. En son absence, les Actionnaires ou les Administrateurs désigneront à la majorité un autre Administrateur ou, dans le cas d'une assemblée des Actionnaires, toute autre personne pour assumer temporairement la présidence.

La convocation écrite à toute réunion du Conseil d'Administration sera donnée à tous les Administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour celle-ci, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence devra être mentionnée dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation moyennant accord de chaque Administrateur exprimé par écrit ou par le câble, e-mail, fax ou toute autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion se tenant à une heure et un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout Administrateur peut agir à toute réunion en désignant par écrit, par câble, e-mail, fax ou tout autre moyen de communication similaire un autre Administrateur comme son mandataire. Un Administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout Administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou autres moyens de communication similaires; l'équipement étant conforme aux configurations techniques qui garantissent une participation effective à la réunion et qui permettent à toute personne prenant part à la réunion d'entendre tout autre participant de façon continue et de prendre part de manière effective à la réunion de ces personnes. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation de la personne à une telle réunion. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est considérée comme étant tenue au siège social de la Société. Chaque Administrateur participant devra être autorisé à voter par vidéo ou par téléphone.

Les Administrateurs peuvent seulement agir lors de réunions du Conseil d'Administration dûment convoquées. Les Administrateurs ne peuvent engager la Société par leur signature individuelle sauf autorisation spéciale sur décision du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité des Administrateurs sont présents ou représentés.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés. En cas d'égalité de voix pour ou contre une résolution lors d'une réunion, la voix du président de la réunion sera décisive.

Les résolutions du Conseil d'Administration seront enregistrées en procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, en son absence, par le président pro tempore qui a présidé cette réunion ou par deux des Administrateurs. Les copies des extraits de ces procès-verbaux à produire dans des procédures juridiques ou ailleurs seront valablement signées par le président de la réunion ou par deux des Administrateurs.

Des résolutions écrites approuvées et signées par tous les Administrateurs auront le même effet que des résolutions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration; tout Administrateur devra approuver une telle résolution par écrit, téléfax ou tout autre moyen de communication similaire. Cette approbation devra être confirmée par écrit et tous les documents formeront le dossier qui prouve qu'une telle décision a été prise.

Art. 15. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration dispose des pouvoirs les plus larges afin d'exécuter tous les actes de vente, de gestion et d'administration dans le cadre de l'objet social de la Société en respect de la politique et des restrictions d'investissement déterminés à l'article 18 des présents Statuts et dans le Prospectus.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 16. Signature Sociale. A l'égard de tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature conjointe ou unique de tout agent de la Société ou de toute autre personne à qui des pouvoirs ont été délégués par le Conseil d'Administration.

Art. 17. Délégation des Pouvoirs. Le Conseil d'Administration de la Société pourra déléguer ses pouvoirs d'administration journalière ainsi que les activités de la Société et la représentation de la Société pour une telle gestion quotidienne et de telles activités à tout membre du Conseil d'Administration, dirigeant ou tout autre agent, personne physique ou morale, qui peuvent mais ne doivent pas être des Actionnaires de la Société, conformément aux conditions et aux pouvoirs que le Conseil d'Administration déterminera et qui peuvent, si le Conseil d'Administration les y autorise, sous-déléguer leurs pouvoirs. La première personne chargée de la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des Actionnaires.

Le Conseil d'Administration peut également conférer tous les pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne et peut, en particulier, nommer des officiers fondés de pouvoir (officiers), en ce compris un directeur général et des directeurs généraux adjoints ainsi que tout autre agent dès que la Société le juge nécessaire pour l'administration, le fonctionnement et la gestion de la Société. De telles nominations peuvent être annulées à tout moment par le Conseil d'Administration. Il n'est pas exigé des dirigeants qu'ils soient des Administrateurs ou des Actionnaires de la Société. Sauf stipulation contraire dans les Statuts, les dirigeants auront les droits et devoirs qui leur sont conférés par le Conseil d'Administration.

En outre, le Conseil d'Administration pourra créer un ou plusieurs comités composés d'Administrateurs et/ou de personnes externes et auxquels il pourra déléguer des pouvoirs appropriés.

Le Conseil d'Administration peut également confier des pouvoirs spéciaux de représentation par acte notarié ou par procuration privée.

Art. 18. Politique et Restrictions d'Investissement. Le Conseil d'Administration, sur base des principes de diversification des risques, a le pouvoir de déterminer la politique sociale et d'investissement pour les investissements et l'évolution de la conduite de l'administration et des affaires de chaque Compartiment de la Société dans le cadre des pouvoirs et restrictions d'investissement déterminées par le Conseil d'Administration dans le Prospectus, conformément aux lois et réglementations applicables.

Le Conseil d'Administration agissant dans le meilleur intérêt de la Société peut décider de la manière décrite dans le Prospectus de la Société que (i) tout ou partie des avoirs de la Société ou d'un Compartiment sera cogérée séparément avec d'autres avoirs détenus par d'autres investisseurs, en ce compris d'autres organismes de placement collectifs et/ou leurs Compartiments, ou que (ii) tout ou partie des avoirs de deux ou plusieurs Compartiments seront cogérés ensemble sur une base distincte des autres avoirs.

Art. 19. Gestionnaire d'Investissement et conseiller en investissements. La Société peut nommer un Gestionnaire d'Investissement pour gérer, sous le contrôle global et la responsabilité du Conseil d'Administration, le portefeuille de titres des différents Compartiments de la Société.

La Société peut en outre nommer un conseiller en investissement avec la responsabilité de préparer l'achat et la vente de tous les investissements éligibles pour la Société et de conseiller la Société en ce qui concerne la gestion des avoirs.

Les pouvoirs et devoirs du Gestionnaire d'Investissement et du conseiller en investissement et leur rémunération seront décrits dans le contrat de gestion et de conseil d'investissement qui pourront être consultés par la Société et par le Gestionnaire d'Investissement et/ou conseiller en investissements (le cas échéant).

Art. 20. Conflit d'Intérêt. Tout type de conflit d'intérêt est à communiquer intégralement au Conseil d'Administration. La Société entrera dans des transactions réalisées au prix de marché (arm's length basis).

Les Administrateurs de la Société, les directeurs du Gestionnaire d'Investissement et toute personne/entité qui leur est affiliée, leurs membres et leur personnel peuvent s'engager dans diverses activités économiques autres que les activités de la Société et/ou du Gestionnaire d'Investissement, y compris fournir des services de consultation et autres (y compris, sans limitation, être administrateur) dans une série d'associations, de sociétés et d'autres entités (n'excluant pas celles dans lesquelles la Société investit). Cependant, les Administrateurs de la Société, les directeurs du Gestionnaire d'Investissement, et ses membres consacreront le temps et les efforts nécessaires et appropriés aux activités de la Société. Les Administrateurs de la Société, les directeurs du Gestionnaire d'Investissement et toute personne/entité qui leur est affiliée, leurs membres et leur personnel peuvent également investir et entretenir des relations commerciales pour leur propre compte. Les Administrateurs de la Société, les directeurs du Gestionnaire d'Investissement, les membres et tout personne/entité affiliée au Gestionnaire d'Investissement peuvent gérer d'autres comptes qui peuvent entrer en conflit avec les intérêts de la Société, dans la sélection, la négociation et la gestion des investissements. Afin d'éviter de tels conflits d'intérêt, les Administrateurs, le Gestionnaire d'Investissement et ses membres essayeront de résoudre tout conflit surgissant, de la manière jugée la plus équitable à toutes les parties selon les circonstances.

Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou entreprise ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs des Administrateurs ou agents de la Société a un intérêt dans ou est un administrateur, associé, directeur ou employé de cette autre société ou entreprise. Tout Administrateur ou directeur de la Société qui sert d'administrateur, associé, agent ou employé dans une autre société ou entreprise avec laquelle la Société contracte ou s'engage autrement en affaire ne sera pas, en raison de l'affiliation avec cette autre société ou entreprise, empêché de considérer et de voter ou d'agir en rapport avec toute matière concernant un tel contrat ou autre transaction.

Tout Administrateur ayant un intérêt pour une transaction soumise à l'approbation du Conseil d'Administration qui entre en conflit avec celles de la Société avisera le Conseil d'Administration et fera un rapport de sa situation qu'il inclura dans le procès-verbal de l'assemblée. Il ne participera pas à ces délibérations. Lors de l'assemblée générale suivante, avant que toute résolution ne soit votée, un rapport spécial sera rédigé sur toutes les transactions dans lesquelles les Administrateurs ont pu avoir un intérêt en conflit avec ceux de la Société.

Les dispositions du paragraphe précédent ne s'appliquent pas lorsque les décisions du Conseil d'Administration de la Société ou de l'Administrateur concernent des opérations journalières engagées dans des conditions normales.

Art. 21. Indemnisation des Administrateurs. La Société pourra indemniser tout Administrateur ou agent, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs des dépenses raisonnablement encourues par lui du fait de toute action, poursuite ou procès à laquelle ou auquel il aura été partie en raison du fait qu'il soit ou qu'il ait été Administrateur ou Directeur de la Société, ou pour avoir été, à sa demande, Administrateur ou Agent de toute autre société dont la Société est un actionnaire ou un créancier et qui n'aurait pas droit à être indemnisé, sauf dans les cas il serait finalement condamné dans une telle action, poursuite ou procès pour négligence grave, fraude ou mauvaise administration; en cas de transaction, une telle indemnité ne sera accordée qu'en relation avec les affaires couvertes par la transaction et seulement si la Société

est informée par son conseil juridique que la personne à indemniser n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits auquel tout administrateur ou agent peut prétendre.

Art. 22. Les Auditeurs (Réviseurs d'entreprises). Les données comptables relatées dans le rapport annuel de la Société seront contrôlées par un auditeur (réviseur d'entreprises agréé) nommé par l'assemblée générale des Actionnaires et rémunéré par la Société.

L'auditeur accomplira tous les devoirs prescrits par la Loi de 2007.

Titre IV Assemblées Générales - Année Comptable - Distributions

Art. 23. Assemblée Générale des Actionnaires de la Société. La Société peut avoir un Actionnaire unique lors de sa constitution ou lorsqu'il y a réunion de toutes les Actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'Actionnaire unique ne constitue pas une cause de dissolution de la Société.

S'il n'y a qu'un seul Actionnaire, l'Actionnaire unique assume tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Actionnaires et prendra les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'Actionnaires, l'assemblée générale des Actionnaires de la Société représentera l'entière des Actionnaires de la Société. Ses résolutions lieront tous les Actionnaires de la Société sans considération de la Classe et/ou Catégorie d'Actions à laquelle ils appartiennent. Elle aura les pouvoirs les plus étendus afin d'ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale des Actionnaires se réunira sur convocation du Conseil d'Administration. Une assemblée générale doit être convoquée à la demande écrite des Actionnaires représentant ensemble un dixième (10%) du capital de la Société, au lieu et à l'heure indiqués dans les convocations.

L'assemblée générale annuelle se tiendra selon le droit luxembourgeois, au siège social de la Société ou à un tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, conformément à ce qui est indiqué dans la convocation, le quinzième jour du mois de mai de chaque année à 14.00 (quatorze heures). Si un tel jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'assemblée générale annuelle se tiendra le Jour Ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, d'après le Conseil d'Administration, des circonstances exceptionnelles l'exigent.

D'autres assemblées des Actionnaires peuvent être tenues aux endroits et heures indiqués dans les convocations respectives.

Dans la mesure où toutes les Actions sont nominatives, les Actionnaires se réuniront à la demande du Conseil d'Administration à la suite d'une convocation énonçant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée aux Actionnaires nominatifs à leur adresse telle qu'indiquée dans le registre des Actionnaires ou de la manière indiquée dans le formulaire de demande des Actionnaires, au moins huit jours avant l'assemblée. Cette convocation indiquera le lieu et l'heure de l'assemblée et les conditions pour y être admis, elle contiendra l'ordre du jour ainsi qu'une référence au quorum et majorités requises par le droit luxembourgeois. Dans la mesure requise par le droit luxembourgeois, des avis supplémentaires seront publiés dans le Mémorial et dans un journal luxembourgeois. L'envoi de la convocation aux Actionnaires nominatifs ne doit pas être prouvé lors de l'assemblée. L'ordre du jour sera préparé par le Conseil d'Administration sauf en cas de convocation de l'assemblée à la demande écrite d'Actionnaires représentant au moins un dixième du capital social, auquel cas, le Conseil d'Administration peut préparer un ordre du jour supplémentaire.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils considèrent qu'ils sont dûment convoqués et qu'ils ont connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale pourra se tenir sans avis de convocation.

Le Conseil d'Administration pourra déterminer toutes autres conditions auxquelles les Actionnaires doivent répondre pour prendre part à l'assemblée des Actionnaires.

Les Actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des Actionnaires. Une telle demande doit être adressée au siège social de la Société par lettre recommandée au moins cinq (5) jours avant la date de l'assemblée.

L'assemblée des Actionnaires ne pourra se prononcer que sur les matières contenues dans l'ordre du jour (qui inclura toutes les matières requises par la loi) et les affaires incidentes à ces matières, sauf si tous les Actionnaires sont d'accord sur un autre ordre du jour.

Chaque Action, quelle que soit sa Classe et/ou Catégorie et le Compartiment à laquelle elle appartient, donne droit à une voix conformément au droit luxembourgeois et aux présents Statuts. Tout Actionnaire pourra prendre part aux assemblées des Actionnaires en désignant un mandataire par écrit, cable ou facsimilé. Ledit mandataire ne doit pas nécessairement être Actionnaire mais peut être un Administrateur de la Société.

Chaque Actionnaire peut voter grâce aux formulaires de vote envoyés par poste ou fac-similé au siège social de la Société ou à l'adresse mentionnée dans l'avis de convocation. Les Actionnaires ne peuvent utiliser que les formulaires de vote fournis par la Société et qui contiennent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, la proposition soumise à la décision de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition trois cases permettant à l'Actionnaire de voter en faveur, contre, ou de s'abstenir concernant chaque résolution proposée en cochant la case appropriée.

Les formulaires de vote, qui ne montrent ni une voix en faveur, ni une voix en défaveur de la résolution, ni une abstention, seront nuls. La Société ne prendra en considération que les formulaires de vote reçus trois (3) jours avant l'assemblée générale des Actionnaires à laquelle ils sont relatifs.

A condition que le Conseil d'Administration soit en mesure d'organiser des réunions par de tels moyens, les Actionnaires sont autorisés à participer à l'assemblée par vidéoconférence ou par des moyens de télécommunications qui permettent leur identification, et sont considérés comme présents, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent être conformes aux caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations doivent être transmises sans interruption.

Sauf disposition contraire dans la loi ou les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés indépendamment de la proportion du capital représenté.

Lorsque la Société a un Actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Art. 24. Assemblées Générales des Actionnaires d'un Compartiment, d'une Classe ou Catégorie d'Actions. Les Actionnaires d'un Compartiment, d'une Classe ou d'une Catégorie peuvent tenir, à tout moment, des assemblées générales afin de décider sur toute matière concernant exclusivement ce Compartiment, cette Classe ou cette Catégorie.

Les dispositions de l'article 24 des présents Statuts et de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales (telle que modifiée) s'appliqueront à de telles assemblées générales.

Sauf disposition contraire dans la loi ou dans les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale des Actionnaires d'un Compartiment, d'une Classe ou Catégorie d'Actions seront prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés.

Toutes les décisions de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société affectant les droits des Actionnaires d'un Compartiment, d'une Classe ou d'une Catégorie vis-à-vis des Actionnaires d'un (une) autre Compartiment, Classe ou Catégorie, sera subordonnée à une décision de l'assemblée générale des Actionnaires de ce (cette) Compartiment, Classe ou Catégorie, conformément à l'article 68 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Art. 25. Liquidation, scission et fusion de Compartiments, Classes ou Catégories. Lorsque, pour n'importe quelle raison, la valeur des avoirs nets de tout(e) Compartiment, Classe et/ou Catégorie a diminué jusqu'à ou n'a pas atteint un montant déterminé par le Conseil d'Administration comme étant le seuil minimum pour que ce Compartiment, cette Classe et/ou Catégorie puisse fonctionner d'une manière économiquement viable ou au cas où un changement substantiel de la situation politique, économique ou monétaire d'un(e) tel(le) Compartiment, Classe et/ou Catégorie pourrait avoir des conséquences matérielles défavorables sur les investissements du ce(tte) Compartiment, Classe et/ou Catégorie, ou en cas de rationalisation économique, le Conseil d'Administration peut décider de forcer le rachat de toutes les Actions du (de la) Compartiment, Classe et/ou Catégorie concerné(e) à la Valeur Nette d'Inventaire par Action (compte tenu des prix et frais actuels de réalisation des investissements) calculée le Jour d'Évaluation auquel cette décision prend effet.

La Société donnera avis aux Actionnaires de ce(tte) Compartiment, Classe et/ou Catégorie d'Actions avant la date effective du rachat forcé, en indiquant les raisons et les procédures du rachat. Les Actionnaires nominatifs seront avertis par écrit. À moins d'en décider autrement dans l'intérêt des Actionnaires ou pour préserver l'égalité de traitement entre Actionnaires, les Actionnaires du Compartiment, de la Classe et/ou de la Catégorie concerné(e) peuvent continuer à demander le rachat de leurs Actions gratuitement (en prenant en compte les prix de réalisation actuels des investissements et les frais de réalisation) avant la date effective du rachat forcé. Toute demande de souscription sera suspendue à partir de l'annonce de la liquidation, de la fusion ou du transfert du Compartiment, de la Classe et ou de la Catégorie concerné(e).

Nonobstant les pouvoirs conférés au Conseil d'Administration par le paragraphe précédent, l'assemblée générale des Actionnaires de tout(e) Compartiment, Classe et/ou Catégorie peut, sur proposition du Conseil d'Administration, décider de racheter toutes les Actions du Compartiment, de la Classe et/ou de la Catégories concerné(e)s et rembourser aux Actionnaires la Valeur Nette d'Inventaire de leurs Actions (en prenant en compte les prix de réalisation actuels des investissements et les frais de réalisation) calculée au Jour d'Évaluation auquel cette décision prend effet. Il n'y aura pas d'exigence de quorum pour cette assemblée générale des Actionnaires qui décidera à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés.

Les avoirs qui ne pourront pas être distribués à leurs bénéficiaires suite à la mise en œuvre des opérations de rachat décrites ci-dessus seront déposés auprès du dépositaire pour une période de six mois à dater de la clôture de la liquidation. Après cette période, les avoirs seront déposés à la Caisse des Consignations pour le compte de leurs bénéficiaires.

Toutes les Actions rachetées seront annulées par la Société.

Dans les mêmes circonstances que celles décrites au premier paragraphe de cet article 25, le Conseil d'Administration pourra décider d'apporter les avoirs d'un(e) Compartiment, Classe et/ou Catégorie à ceux d'un(e) autre Compartiment, Classe et/ou Catégorie au sein de la Société ou à un autre organisme de placement collectif luxembourgeois ou à un(e) autre Compartiment, Classe ou Catégorie d'un tel organisme de placement collectif luxembourgeois (le "Nouveau Compartiment") et de les re-désigner comme Actions d'un autre Compartiment, d'une autre Classe et/ou d'une autre Catégorie (à la suite d'une division ou d'un regroupement, le cas échéant, et le paiement du montant correspondant auquel l'Actionnaire a droit). Cette décision sera publiée de la manière décrite dans le premier paragraphe de cet article 25 (et, contiendra en outre les informations relatives au Nouveau Compartiment), un mois avant la date à laquelle la

fusion deviendra effective dans le but de permettre aux Actionnaires de demander le rachat de leurs Actions, sans frais, durant cette période.

Dans les circonstances visées dans le premier paragraphe de cet article 25, le Conseil d'Administration peut décider de réorganiser un(e) Compartiment, Classe et/ou Catégorie d'Actions par le biais d'une division entre deux ou plusieurs Compartiments, Classes et/ou Catégories. Une telle décision sera publiée de la manière décrite dans le premier paragraphe de cet article 25 (et en plus, la publication contiendra une information relative aux deux ou plusieurs Nouveaux Compartiments) un mois avant la date à laquelle la division deviendra effective, dans le but de permettre aux Actionnaires de demander le rachat ou la conversion de leurs Actions sans frais durant cette période.

Nonobstant les pouvoirs conférés au Conseil d'Administration par les paragraphes précédents, la réorganisation d'un (e) Compartiment, Classe et/ou Catégorie au sein de la Société (par le biais d'une fusion ou d'une division) peut être décidée par l'assemblée générale des Actionnaires du Compartiment, de la Classe et/ou de la Catégorie concerné(e). Aucun quorum ne sera requis lors de telles assemblées générales et les décisions relatives à la fusion ou à la division pourront être prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés à de telles assemblées.

L'apport des avoirs et dettes attribuables à un(e) Compartiment, Classe et/ou Catégorie, à un autre organisme de placement collectif visé au paragraphe cinq de cet article 25 ou à un(e) Compartiment, Classe et/ou Catégorie au sein d'un tel autre organisme de placement collectif devra être approuvé par une décision des Actionnaires du Compartiment ou de la Classe et/ou Catégorie concerné(e) prise à la majorité des deux-tiers des Actions présentes ou représentées à ladite assemblée, qui devra réunir au moins 50% des Actions en circulation sauf si la fusion doit se faire avec un organisme de placement collectif de type contractuel (fonds commun de placement) ou un organisme de placement collectif étranger, auquel cas, les résolutions prises par l'assemblée ne lieront que les Actionnaires qui ont voté en faveur de la fusion.

Art. 26. Exercice Social. L'Exercice Social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 27. Distributions. Pour toute Classe et/ou Catégorie donnant droit à des distributions, l'assemblée générale des Actionnaires de la Classe ou Catégorie concernée (émise dans n'importe quel Compartiment) pourra, sur proposition du Conseil d'Administration et dans les limites légales, déterminer l'affectation des résultats du (de la) Compartiment, Classe et/ou Catégorie et pourra périodiquement déclarer des distributions ou autoriser le Conseil d'Administration à le faire.

Pour toute Classe et/Catégorie donnant droit à des distributions, le Conseil d'Administration peut décider de payer des acomptes sur dividendes, conformément aux conditions prévues par la loi.

Dans tous les cas, aucune distribution ne peut être faite si, après la déclaration d'une telle distribution, le capital de la Société est inférieur au capital minimum imposé par la Loi de 2007.

Les paiements de distributions aux Actionnaires seront effectués à leur adresse respective, indiqué dans le registre des Actionnaires.

Les dividendes seront déclarés dans la Devise de Référence mais si les Actionnaires le souhaitent, le paiement pourra être effectué dans une devise choisie par l'Actionnaire (qui en supportera le coût et les risques au niveau du change).

Les distributions seront faites en espèces. Cependant, le Conseil d'Administration peut décider d'effectuer des distributions/paiements en nature de titres des sociétés composant le portefeuille avec le consentement des Actionnaires concernés. Tout(e) distribution/paiement en nature sera évalué(e) dans un rapport établi par un auditeur qualifié en tant que réviseur d'entreprises agréé désigné conformément aux exigences du droit luxembourgeois et, lorsque applicable le cas échéant, sur base du rapport d'évaluation établi par un Evalueur Indépendant. Les coûts du rapport seront supportés par l'investisseur concerné.

Toute distribution qui n'aura pas été réclamée par son bénéficiaire dans les cinq ans à compter de son attribution ne pourra plus être réclamée et reviendra au Compartiment, ou à la Classe et/ou Catégorie d'Actions concerné(e).

Aucun intérêt ne sera payé sur un dividende déclaré par la Société et conservé par elle à la disposition de son bénéficiaire.

Titre V Dispositions finales

Art. 28. Dépositaire. Dans la mesure requise par la loi, la Société conclura un contrat de dépôt avec une banque ou un établissement d'épargne au sens de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier. Le Dépositaire aura les devoirs et responsabilités prévus par la Loi de 2007.

Si le Dépositaire désire se retirer, le Conseil d'Administration s'efforcera de trouver une autre banque pour remplacer le dépositaire se retirant et il nommera cette banque comme dépositaire des avoirs de la Société. Le Conseil d'Administration peut mettre fin au contrat de dépôt mais ne pourra révoquer le Dépositaire que si un remplaçant a été trouvé pour agir à sa place.

Art. 29. Dissolution de la Société. La Société peut à tout moment être dissoute par décision de l'assemblée générale soumise aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 31 des présents Statuts.

La question de la dissolution de la Société doit être soumise par le Conseil d'Administration à l'assemblée générale lorsque le capital social est inférieur aux deux tiers du capital minimum tel que prévu à l'article 5 des présents Statuts. L'assemblée délibère sans condition de présence et décide à la majorité simple des Actions représentées à l'assemblée.

La question de la dissolution de la Société doit en outre être soumise à l'assemblée générale lorsque le capital social est inférieur au quart du capital minimum fixé à l'article 5 des présents Statuts; dans ce cas, l'assemblée délibère sans condition de présence et la dissolution peut être prononcée par les Actionnaires possédant un quart des Actions représentées à l'assemblée.

La convocation doit se faire de façon à ce que l'assemblée soit tenue dans le délai de quarante jours à partir de la constatation du fait que l'actif net de la Société est devenu inférieur aux deux tiers ou au quart (selon le cas), du minimum légal.

Art. 30. Liquidation. La liquidation sera effectuée par un ou de plusieurs liquidateur(s), personne(s) physique(s) ou morale(s), nommée(s) par l'assemblée générale des Actionnaires, qui devra déterminer leur(s) pouvoir(s) et leur rémunération. Le(s) liquidateur(s) doi(ven)t être approuvé(s) par l'autorité de surveillance luxembourgeoise.

Le produit net de la liquidation de chaque Compartiment sera distribué par le(s) liquidateur(s) aux Actionnaires de chaque Compartiment proportionnellement au nombre d'Actions qu'ils détiennent dans ce Compartiment. Les montants non réclamés par les Actionnaires à la fin de la liquidation seront déposés à la Caisse de Consignations au Luxembourg. Si ces montants ne sont pas réclamés dans les cinq ans, la créance se prescrira et les montants ne pourront plus être réclamés.

Art. 31. Modifications des Statuts. Les présents Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des Actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 32. Loi Applicable. Toutes les questions non régies par les présents Statuts, seront soumises aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et de la Loi de 2007, telles que ces lois ont été ou seront modifiées.

Dispositions Transitoires

Le premier Exercice Social commence à la date de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2008.

L'assemblée générale annuelle se réunira pour la première fois en 2009 au jour, heure et lieu indiqués dans les statuts.

Souscription et Paiement

«Hesse Newman Fondsmanagement GmbH», prénommée, souscrit les trois cent dix (310) Actions sans désignation de valeur nominale du compartiment «HESSE NEWMAN AURELIUS FUND SICAV-FIS-Capital Protected Distribution sub-fund» donnant lieu à un paiement total de trente et un mille euros (EUR 31.000.-).

Toutes ces Actions ont été entièrement libérées par un apport en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000.-) soit immédiatement à la libre disposition de la Société, comme prouvé au notaire soussigné.

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions énumérées à l'article 26 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée) ont été observées.

Dépenses

Les dépenses qui seront supportés par la Société suite à sa constitution sont estimées à environ sept mille cinq cents euros.

Résolutions de l'actionnaire unique

La partie comparante susmentionnée représentant l'intégralité du capital souscrit et agissant en tant qu'Actionnaire unique de la Société a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées Administrateurs pour un terme d'un an prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2010:

- Monsieur Hans-Michael Schania, né à Vienne (Autriche), le 27 décembre 1970, manager/partner Aurelius Capital Management GmbH, Wippingerstrasse 1, A-1010 Vienne (Autriche);

- Monsieur Claus Tumbrägel, né à Soltau (Allemagne), le 30 décembre 1967, Vorstand Hesse Newman & Co. A.G., Gorch-Fock-Wall 3, D-20354 Hambourg (Allemagne);

- Monsieur Yves Wagner, né à Luxembourg, le 16 novembre 1958, Director, The Directors' Office, S.A., 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. Le président initial du Conseil d'Administration sera Monsieur Hans-Michael Schania, prénommé.

3. Est élu comme réviseur d'entreprise pour une période se terminant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des Actionnaires qui aura lieu en 2010:

«Ernst & Young Luxembourg», une société anonyme dont le siège social se situe au 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 88.019).

4. Le siège social de la Société est établi au 69 route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la requête de la mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la requête de la même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte fait et passé à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante connue du notaire par ses nom, prénom statut et domicile, cette dernière a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. DE MOREAU D'ANDROY, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 septembre 2008. Relation: EAC/2008/12143. - Reçu mille deux cent cinquante Euros (1.250.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 septembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008122358/239/1837.

(080144226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2008.

Private Equity Selection International (PESI) 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 83.305.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 août 2008

En date du 22 août 2008, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'accepter la démission, avec effet au 13 juillet 2007, de Monsieur Xavier Caron en qualité d'administrateur
- de ratifier la cooptation, avec effet au 13 juillet 2007, de Monsieur Olivier de Sesmaisons, CAAM CI, 128, boulevard Raspail, F-75006 Paris, en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Xavier Caron, démissionnaire
- de ratifier la cooptation, avec effet au 19 juin 2008, de Monsieur Jean Daumet, en qualité de Président du Conseil d'Administration
- de renouveler les mandats de Monsieur Olivier de Sesmaisons, de Monsieur Jean-Marie Rinié et de Monsieur Jean Daumet en qualité d'Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes au 31 décembre 2006

Luxembourg, le 25 août 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2008121104/1024/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2008, réf. LSO-CU01842. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Càput International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 67.642.

Le bilan rectifié au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008121944/263/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04089. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Aberdeen Property Nordic Finance Sweden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 122.626.

—
EXTRAIT

Par résolutions prises en date du 30 juillet 2008, l'associé unique de Aberdeen Property Nordic Finance Sweden S.à r.l.:

- décide de nommer, pour une durée indéterminée, comme gérants de la société avec effet au 1^{er} août 2008:

* Mr Alexander Tannenbaum, avec adresse professionnelle au 28-38 Zeughausstrasse, D-50667 Cologne, Allemagne et

* Mr Marc Pamin, avec adresse professionnelle au 28-38 Zeughausstrasse, D-50667 Cologne, Allemagne

- prend note de la démission de Mr Andreas Schmitz et Mr Lars Lehmann comme gérants de la société avec effet au 1^{er} août 2008

Le conseil de Gérance se compose dès lors comme suit:

- Mr Alexander Tannenbaum

- Mr Marc Pamin

- Mr Selim Saykan

En outre Aberdeen Property Nordic Finance Sweden S.à r.l. atteste par la présente que:

- l' adresse professionnelle de son gérant SAYKAN Selim a été transférée du 46A, avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, au 2B, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg à effet du 25 octobre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 19 septembre 2008.

Pour Aberdeen Property Nordic Finance Sweden S.à r.l.

Selim Saykan

Référence de publication: 2008121047/9382/29.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06600. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Symantec Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 24.750,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 121.095.

—
Il résulte des décisions de l'associé unique prises en date du 09/09/2008 que:

1. La démission de sa fonction de gérant de catégorie A de M. Arthur C. Courville, né le 5 janvier 1959, au Texas, USA, résidant à 7151 Wooded Lake Drive, San Jose, California 95120, USA, est acceptée avec effet au 09/09/2008

2. Mme Carolyn Herzog, née le 2 octobre 1966, à Madison, Wisconsin, USA, résidant à 23 St. Mary's Mansions, St. Mary's Terrace, Maida Vale, London W2 1SQ, est nommé gérante de catégorie A à compter du 09/09/2008, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour Symantec Luxembourg S.à r.l.

Signature

Mandataire spécial

Référence de publication: 2008121109/683/20.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05638. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Transports Weerts Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9907 Troisvierges, 9, rue d'Asselborn.

R.C.S. Luxembourg B 112.557.

—
Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Troisvierges, le 22 septembre 2008.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss, L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2008121986/667/15.

Enregistré à Diekirch, le 18 septembre 2008, réf. DSO-CU00168. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080141496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Weerts Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9907 Troisvierges, 9, rue d'Asselborn.

R.C.S. Luxembourg B 112.558.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Troisvierges, le 22 septembre 2008.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss, L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2008121987/667/15.

Enregistré à Diekirch, le 18 septembre 2008, réf. DSO-CU00169. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080141497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

RM Design & Trading, Société Anonyme.

Enseigne commerciale: Apollo Communications.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 30, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 91.805.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 12 mars 2008

Il a été décidé entre autres:

1) de révoquer et de remplacer avec effet rétroactif au 6 juin 2007, l'administrateur en fonction, la société APOLLO COMMUNICATIONS S.A., avec siège à B-1150 Woluwé-Saint-Pierre, avenue des Ajoncs, 22, pour cause de dissolution et liquidation de celle-ci.

2) de nommer avec effet rétroactif au 6 juin 2007, la société APOLLO COMMUNICATIONS & EXHIBITIONS S.A., avec siège à B-4420 St Nicolas, rue de la Houillère, 74, nouvel administrateur de la société. Le nouvel administrateur termine de mandat de son prédécesseur, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 16 septembre 2008.

Pour RM DESIGN & TRADING S.A., Société Anonyme

FIDUNORD S.à r.l.

61, Gruuss Strooss, L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2008121990/667/24.

Enregistré à Diekirch, le 18 septembre 2008, réf. DSO-CU00175. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080141501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Lux-Cel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 96.487.

Procès Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1/09/2008

Le 1^{er} septembre 2008 s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société "LUX-CEL" S.A.

L'actionnaire unique a pris la résolution suivante:

- D'accepter la nomination, à partir de la date de ce jour, de Monsieur Damien ZARU, né le 17 février 1982 à Frameries (Belgique) et demeurant à B-1000 Bruxelles, 57, boulevard Anspach au poste d'administrateur de la société "LUX-CEL" S.A.

Pouvoir de signature: La société est valablement engagée par la signature conjointe avec l'administrateur délégué.

Fait à Wiltz.

Certifié conforme

Pour la société «MAZE» Sarl

Benoît de BIEN

Référence de publication: 2008121970/825/20.

Enregistré à Diekirch, le 11 septembre 2008, réf. DSO-CU00083. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080141430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

**Rial Station Huldange S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Rial S.à r.l. et Co).**

Siège social: L-9964 Huldange, 4, Stawelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 95.759.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Huldange, le 22 septembre 2008.

FIDUNORD Sarl

61, Gruuss-Strooss, L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2008121980/667/16.

Enregistré à Diekirch, le 18 septembre 2008, réf. DSO-CU00164. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080141463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

The European Asset Value Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 48.528.

EXTRAIT

I. L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 24 July 2008 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée décide de reconduire le mandat d'Administrateur Mr William Fossick, Mr Henri Chermont, Mr Alec Emmot, Mrs Maryse Aulagnon, Mr Pierre Etienne, Mr Jerry Hilger, Mr Frédéric Fasel, Mr Pierre-Alain Eggly and Mrs Michèle Berger pour un terme venant à échéance à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de l'année 2009.

2. L'Assemblée décide de reconduire le mandat du Réviseur d'Entreprises KPMG pour un terme venant à échéance à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de l'année 2009.

II. Le Conseil d'Administration du 9 mai 2008 a résolu de nommer Mr Godfrey ABEL (30, rue de Crecy, L-1364 Luxembourg), à la fonction de Dirigeant, délégué à la gestion journalière en remplacement de Mr. John Walton, avec effet au 1^{er} juillet 2008.

Pour The European Asset Value Fund

Pictet Funds (Europe) S.A.

Grégory Fourez / Christopher Misson

Référence de publication: 2008120960/52/23.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05892. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

M.Team G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8310 Capellen, 65, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 39.559.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2008.
FISOGEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2008121932/1218/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2008, réf. LSO-CU04607. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Apex Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5366 Munsbach, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 72.521.

Le bilan au 31.12.2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 23.09.2008.

Fiduciaire Interrégionale s.a.
14, Hauptstrooss, L-8720 Rippweiler
FIDUCIAIRE COMPTABLE

Signature

Référence de publication: 2008121968/823/16.

Enregistré à Diekirch, le 19 septembre 2008, réf. DSO-CU00190. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080141564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Global Alternative Investment Fund Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 94.476.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendundacht, am siebenundzwanzigsten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine DECKER, mit Amtssitz in Hesperange handelnd in Ersetzung seines verhin-
derten Kollegen Paul DECKER, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, welche Letzterer Depositar der gegenwärtigen
Urkunde bleibt.

Ist erschienen:

Die Aktiengesellschaft Sparkasse Schwaz AG, mit Sitz in A-6130 Schwaz, Franz-Josef Strasse 8-10, hier vertreten durch
Herr Jean-Sébastien KROONEN, Privatbeamter, berufsansässig in Luxemburg,

auf Grund einer Vollmacht gegeben unter Privatschrift zu Luxemburg am 25. August 2008,

welche Vollmacht nach gehöriger „ne varietur“ Paraphierung durch den Bevollmächtigten und den amtierenden Notar
gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt.

Welche Komparentin, vertreten wie eingangs erwähnt, den amtierenden Notar gebeten hat nachfolgendes zu beur-
kunden:

Dass die Aktiengesellschaft "GLOBAL ALTERNATIVE INVESTMENT FUND MANAGEMENT COMPANY S.A." mit
Sitz in L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen

gegründet wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch Maître Paul BETTINGEN, Notar mit Amtssitz in Niederanven,
am 25. Juni 2003, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 843 du 18. August 2003,
eingetragen ist im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer B 94.476

Dass das Gesellschaftskapital aktuell bei einhundertdreissigtausend Euro (EUR 130.000,-) festgesetzt ist. Es ist eingeteilt
in dreizehn (13) volleingezahlten Aktien zu je zehntausend Euro (EUR 10.000,-);

- Dass die alleinige Aktionärin Eigentümerin sämtlicher Aktien des Gesellschaftskapitals geworden ist

- Dass die alleinige Aktionärin, welche das gesamte Gesellschaftskapital hält, die Auflösung und Liquidation der Gesellschaft beschliesst;
- Dass, nachdem die Geschäftstätigkeit der Gesellschaft eingestellt wurde, alle Aktiva und Passiva auf die Komparentin als einzige Eigentümerin sämtlicher Anteile andurch übertragen werden, welche alle Schulden der aufgelösten Gesellschaft beglichen hat und sich verpflichtet, für alle, bis jetzt nicht bekannten Verbindlichkeiten persönlich zu haften;
- Dass die Gesellschaft als liquidiert zu betrachten ist;
- Dass allen Verwaltungsratsmitgliedern vollumfängliche Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate gewährt wird;
- Dass die Bücher und Dokumente der Gesellschaft während einer Dauer von fünf Jahren am Gesellschaftssitz verwahrt werden;

Die Komparentin, vertreten wie eingangs erwähnt, hat dem unterzeichnenden Notar das Aktienregister vorgelegt, welches sogleich annulliert wurde.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung an den Bevollmächtigten der Komparentin, welcher dem Notar nach Familien- und Vornamen, Wohnsitz und Familienstand bekannt ist, hat dieser es zusammen mit dem amtierenden Notar unterzeichnet.
Gezeichnet: J.-S. KROONEN, M. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 août 2008. Relation: LAC/2008/35222. - Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf stempelfreies Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 16. September 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008121916/206/48.

(080141493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

webimmosa.com, Société Anonyme.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 11, rue Béatrix de Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 22.947.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le onze septembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Gérard Reichel, administrateur de sociétés, né le 29 octobre 1952 à Hayange (France) demeurant à L-5465 Waldbredimus, 21, rue de Gondelange (l'«Associé Unique»)

Ici représentée par Monsieur Guy LANNERS, expert comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg (le "Mandataire")

en vertu d'une procuration sous seing privé établie en date du 10 septembre 2008,

laquelle procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

La Mandataire a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. webimmosa.com (la "Société"), une société anonyme ayant son siège social au L-1225 Luxembourg, 11, rue Béatrix de Bourbon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B numéro 22.947, a été constituée sous le nom de REICHEL IMMOBILIER S.A. suivant acte reçu par Maître Joseph Kerschen, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 3 juin 1985, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 209 du 22 juillet 1985 modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois en adoptant sa dénomination actuelle suivant acte reçu Maître Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 29 mars 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») numéro 986 du 9 novembre 2001

II. Le capital social émis de la Société est de 38.000,- EUR représenté par 1.500 actions sans désignation de valeur nominale entièrement libérées.

L'Associé Unique déclare:

III. avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV. être propriétaire de l'ensemble des actions de la Société et, en tant qu'associée unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

V. que l'ensemble des dettes de la Société a été réglé et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes ou même inconnus actuellement (le cas échéant) de la Société après sa dissolution;

VI. En conséquence de cette dissolution, décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux administrateurs et au commissaire de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VII. Il sera procédé à l'annulation des actions de la Société; et

VIII. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. LANNERS, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 septembre 2008. Relation: LAC/2008/37074. — Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008121913/206/48.

(080141489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Jardin Digital sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 15, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 140.721.

L'an deux mille huit, le 17 septembre.

Par-devant Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux,

a comparu

Monsieur Gino LEIFGEN, designer, né à Malmedy (B), le 06 juin 1973, demeurant à B-4790 Burg-Reuland, 3, Burg-Reuland.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1.- Que la société à responsabilité limitée «JARDIN DIGITAL s.à.r.l.» (2008 2431 889) avec siège social à L-9991 Weiswampach, 15, Grusses-Strooss,

a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date 04 août 2008, RCS B140.721, publié au Mémorial C numéro 2084 du 28 août 2008, page 100.000,

2.- Que le capital de la société s'élève à DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (12.500,-EUR) représenté par CINQ CENTS parts (500) sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25,-EUR) chacune.

3.- Le comparant préqualifié, déclare être le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée «JARDIN DIGITAL s.à.r.l.».

Il décide de dissoudre la société avec effet immédiat.

Il déclare avoir une parfaite connaissance des statuts ainsi que de la situation financière de la société.

Il déclare que la dissolution ainsi que la liquidation de la société sont achevées et qu'il prend personnellement à charge tout le passif éventuel de la société et qu'il répond personnellement et solidairement de tous les engagements sociaux.

4.- Le comparant prénommé, s'engage à conserver les livres et documents de la société dissoute pendant 5 ans au siège social.

DONT ACTE, fait et passé à Clervaux, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Leifgen, Martine Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 18 septembre 2008. Relation: CLE/2008/805. — Reçu douze euros (€12,-).

Le Receveur (signé): Rodenbour.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 22 septembre 2008.

Martine WEINANDY.

Référence de publication: 2008122002/238/36.

(080141431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

M3I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3543 Dudelange, 24, rue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 125.121.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 24 septembre 2008.
Fiduciaire COFIGEST S.A R.L.
Platinerei, 8, L-8552, OBERPALLEN
Isabelle PHILIPIN

Référence de publication: 2008121998/2631/15.

Enregistré à Diekirch, le 15 septembre 2008, réf. DSO-CU00112. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080142011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Pixilogic s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7727 Colmar-Berg, 1, rue Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 82.814.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 24 septembre 2008.
Fiduciaire COFIGEST S.A R.L.
Platinerei, 8, L-8552 OBERPALLEN
Isabelle PHILIPIN

Référence de publication: 2008121995/2631/15.

Enregistré à Diekirch, le 5 septembre 2008, réf. DSO-CU00036. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080141999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Prosol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.
R.C.S. Luxembourg B 101.494.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 22 septembre 2008.
FIDUNORD Sàrl
61, Gruuss-Strooss, L-9991 WEISWAMPACH
Signature

Référence de publication: 2008121985/667/15.

Enregistré à Diekirch, le 18 septembre 2008, réf. DSO-CU00163. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080141494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Loca-Nord, Société Anonyme.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 1, Hauptstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 93.140.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 13 juin 2008

Il a été décidé, entre autres,

1) de renouveler pour un nouveau terme de six ans, les mandats des administrateurs, leur mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale de l'an 2014, soit:

- Monsieur Yves WEERTS, entrepreneur, demeurant à B- 4880 AUBEL, rue des Bocages, 20, Administrateur, Administrateur-délégué et Président du Conseil d'Administration.

- Monsieur Guy OFFERMANS, employé privé, demeurant à B- 4000 LIEGE 1, rue Simon Radoux, 19, Administrateur.
- FINANCIAL INVESTEMENTS COMPANY S.A., société anonyme, avec siège social à L-1528 LUXEMBOURG, boulevard de la Foire, 5.

2) de renouveler pour un terme de six ans le mandat du Commissaire, son mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale de l'an 2014, soit la société FN-SERVICES S.à.r.l., avec siège social à L-9991 WEISWAMPACH, Gruuss-Strooss, 61.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 16 septembre 2008.

Pour LOCA-NORD S.A., Société Anonyme

FIDUNORD S.à r.l.

61, Gruuss Strooss, L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2008121992/667/27.

Enregistré à Diekirch, le 18 septembre 2008, réf. DSO-CU00171. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080141502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Proformlux Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3450 Dudelange, 28, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 115.671.

L'an deux mille huit, le huit mai.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

S'est réuni l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme PROFORMLUX SOPARFI S.A., ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 50 Esplanade (matr. 2006 2209 047),

constitué sous la dénomination REDLUX SOPARFI S.A. aux termes d'un acte reçu par le notaire Urbain THOLL, de résidence à Mersch, en date du 5 avril 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C n°1372 du 17 juillet 2006, ayant changé sa dénomination suivant acte du même notaire instrumentaire en date du 7 novembre 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C n°2871 du 11 décembre 2007, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 115.671.

L'assemblée est présidée par Monsieur Yvan CRAB, commerçant, demeurant à H-2643 Nagyörzsöny, Ganádpusztá, qui désigne comme secrétaire Monsieur Gary HESS, employé privé, demeurant à Niederfeulen.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Guillaume Marth, demeurant à Holler.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. Les actionnaires présents et/ou représentés ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont renseignées sur une liste de présences, signée par le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

La liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il résulte de la liste de présence que toutes les trois cent dix (310) actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- Révocation et nomination d'administrateur

- Transfert du siège social de la société de son siège actuel dans la Commune de Dudelange et adaptation afférente du premier alinéa de l'article 1^{er} alinéa 2 des statuts;

- fixation du siège social de la société à L-3450, Dudelange, 28, rue du Commerce.

L'assemblée, ayant approuvé les déclarations qui précèdent, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) L'assemblée générale décide de révoquer Monsieur Yvan CRAB, naturaliste, demeurant à H-2634 Nagyörzsöny, Ganádpusztá Pf7, de son poste d'administrateur de la société et de nommer en son remplacement comme administrateur la société anonyme EAST WEST VENTURE CAPITAL (anciennement RILUX SOPARFI SA) ayant son siège social à L-3450 Dudelange, 28, rue du Commerce, qui terminera le mandat de son prédécesseur.

2) L'assemblée décide de fixer le siège social de la société à L-3450 Dudelange, 28, rue du Commerce et de modifier en conséquence l'alinéa 2 de l'article 1^{er} des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Le siège de la société se trouvera à Dudelange.

3) Le Conseil d'administration décide à l'unanimité de nommer la société EAST WEST VENTURE CAPITAL, pré-nommée, comme administrateur-délégué de la société avec pouvoir de l'engager par sa seule signature en toutes circonstances.

117259

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ cinq cents (500.- €) euros.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom, état et demeure ils ont signé les présentes avec le notaire.

Signé: Y. CRAB, G. HESS, G. MARTH, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 9 mai 2008. DIE/2008/4287. — Reçu douze euros. EUR 12.-

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 19 septembre 2008.

Pierre PROBST.

Référence de publication: 2008122004/4917/53.

(080141444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Real Estate Euro-Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 33.206.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le vingt-huit août.

Par-devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

La société anonyme «RINOPYL HOLDING S.A.», (R.C. B 52.936) avec siège à L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté, ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Georges BRIMEYER, retraité, né à Luxembourg, le 29 septembre 1942, demeurant à L-1880 Luxembourg, 111, rue Pierre Krier.

Lequel comparant a prié le notaire d'acter: qu'il existe une société anonyme sous la dénomination de "REAL ESTATE EURO-INVEST S.A.", avec siège à L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté, (R.C. B N ° 33.206), constituée suivant acte notarié du 19 février 1990, publié au Mémorial C N ° 324/1990.

- que la comparante est devenue propriétaire de toutes les actions de la société; qu'en tant qu'actionnaire unique, elle déclare expressément vouloir procéder à la dissolution de société.

- qu'elle déclare en outre que le passif a été apuré et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux;

- qu'elle donne décharge pleine et entière à tous les administrateurs et au commissaire aux-comptes de la société;

- que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société dissoute;

Sur ce, le comparant a présenté au notaire instrumentant les titres au porteur de la société qui ont été immédiatement oblitérés par le notaire.

Le notaire a donné acte de la liquidation et de la dissolution de ladite société.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de neuf cents dix euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: BRIMEYER, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 1^{er} septembre 2008, Relation: EAC/2008/11229. — Reçu douze euros EUR 12.-.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 5 septembre 2008.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2008121911/207/37.

(080141471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Elfri-Invest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 99.449.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 22 septembre 2008.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss, L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2008121982/667/15.

Enregistré à Diekirch, le 18 septembre 2008, réf. DSO-CU00155. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080141470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

ELS Invest Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 97.784.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 22 septembre 2008.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss, L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2008121981/667/15.

Enregistré à Diekirch, le 18 septembre 2008, réf. DSO-CU00156. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080141468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

D.M.V. S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4540 Oberkorn, 170, rue Dicks Lentz.

R.C.S. Luxembourg B 59.971.

Assemblée générale extraordinaire du 03 mars 2000

L'an deux mille, le Trois Mars s'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la société «D .M .V SARL» avec siège social à L-4540 Oberkorn - rue Dicks Lentz, 170.

Les associés ici présents à savoir:

- M. GOMES BORGAS Joao Pedro détenteur de 50 parts sociales.
- Mme DOS REIS MENDES Anabela détenteur de 50 parts sociales.

Déclarent

- qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée «D.M.V.», constituée suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette, en date du 7 juillet 1997,

- qu'ils se considèrent dûment convoqués et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Edouardo GOMES DA SILVA, demeurant à Pétange - rue de la Gare, 32 de sa fonction de gérant

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer au poste de gérant, Monsieur Jorge VILELA DOS SANTOS AZEVEDO, demeurant à Pétange - rue Dicks Lentz, 170, L-4540 OBERKORN. Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

117261

Fait et passé à Oberkorn, le 3 mars 2000.

M. Vilela Dos Santos / M. Gomes Borgas / Mme Dos Reis Mendes

Gérant / Associé / Associé

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 MARS 2000, Vol. 534, fol. 63, case 1. - Reçu cinq cents francs (500.-).

Le Receveur (signé): Joseph MULLER.

Référence de publication: 2008121905/289/32.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2008, réf. LSO-CU07302. - Reçu 0,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080142105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

PRG Germany (Holding) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 160.700,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 117.092.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008122499/280/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2008, réf. LSO-CU04647. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080142340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.

SRBLUX Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3450 Dudelange, 28, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 124.549.

L'an deux mille huit, le huit mai.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

S'est réuni l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme SRBLUX SOPARFI S.A., ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 50 Esplanade (matr. 2007 202 911),

constitué aux termes d'un acte reçu par le notaire Urbain THOLL, de résidence à Mersch, en date du 13 février 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C n°795 du 5 mai 2007, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 124.549.

L'assemblée est présidée par Monsieur Yvan CRAB, commerçant, demeurant à H-2643 Nagyörzsöny, Ganádpusztá, qui désigne comme secrétaire Monsieur Gary HESS, employé privé, demeurant à Niederfeulen.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Guillaume Marth, demeurant à Holler.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. Les actionnaires présents et/ou représentés ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont renseignées sur une liste de présences, signée par le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

La liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il résulte de la liste de présence que toutes les mille (1.000) actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- Révocation et nomination d' administrateurs
- Transfert du siège social de la société de son siège actuel dans la Commune de Dudelange et adaptation afférente du premier alinéa de l'article 1^{er} alinéa 2 des statuts;
- fixation du siège social de la société à L-3450 Dudelange, 28, rue du Commerce.

L'assemblée, ayant approuvé les déclarations qui précèdent, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) L'assemblée générale décide de révoquer Monsieur Yvan CRAB, naturaliste, demeurant à H-2634 Nagyörzsöny, Ganádpusztá Pf7, et Monsieur Patrick HARRINGTON, demeurant à Greor Co Limerick, Newton Pallas en Irlande, de leurs postes d'administrateurs de la société et de nommer en leur remplacement comme administrateurs la société anonyme EAST WEST VENTURE CAPITAL (anciennement RILUX SOPARFI SA), qui terminera le mandat du précédé-

seur. Il n'y aura pas de remplacement du quatrième administrateur, puisque l'assemblée a décidé de réduire le nombre des administrateurs à trois.

2) L'assemblée décide de fixer le siège social de la société à L-3450 Dudelange, 28, rue du Commerce et de modifier en conséquence l'alinéa 2 de l'article 1^{er} des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Le siège de la société se trouvera à Dudelange.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ cinq cents (500.- €) euros.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom, état et demeure ils ont signé les présentes avec le notaire.

Signé: Y. CRAB, G. HESS, G. MARTH, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 9 mai 2008. DIE/2008/4282. — Reçu douze euros. EUR 12.-.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 18 septembre 2008.

Pierre PROBST.

Référence de publication: 2008122006/4917/50.

(080141446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Vanderplanck Lux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 96.589.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 13 novembre 2007

Point n^o 1

A l'unanimité, la démission de Monsieur ENGEL Zvi de son poste d'administrateur est acceptée.

Point n^o 2

A l'unanimité, la démission de Monsieur ENGEL Zvi de son poste d'administrateur-délégué est acceptée.

Point n^o 3

A l'unanimité, la démission de Engineering Management Holding SA, en abrégé E.M.H. SA de son poste d'administrateur est acceptée.

Point n^o 4

A l'unanimité, la démission de Z.E. Management SA de son poste d'administrateur est acceptée.

Point n^o 5

A l'unanimité, la nomination de Monsieur STRUBBE Thierry demeurant B-1490 COURT-ST-ETIENNE, rue du Tienne n^o 14 au poste d'administrateur est acceptée pour une durée de 6 ans.

Point n^o 6

A l'unanimité, la nomination de Monsieur STRUBBE Thierry demeurant B-1490 COURT-ST-ETIENNE, rue du Tienne n^o 14 au poste d'administrateur-délégué est acceptée pour une durée de 6 ans. Il aura un pouvoir de co-signature obligatoire pour tout acte ou document engageant la société.

STRUBBE Thierry / QUESADA Fernando / Catherine
Bourgaux.

Référence de publication: 2008121999/2631/28.

Enregistré à Diekirch, le 8 septembre 2008, réf. DSO-CU00041. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080142015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Alliance Immobilière du Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 21, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 96.291.

Il résulte d'un courrier que la société LE COMITIUM INTERNATIONAL SA démissionne avec effet immédiat de sa fonction commissaire aux comptes de la société ALLIANCE IMMOBILIERE DU LUXEMBOURG SA

COMITIUM INTERNATIONAL SA
31, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg
Le commissaire démissionnaire
Signature

Référence de publication: 2008122598/1091/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05385. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080142272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.

International Telecom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 95.784.

Le texte existant de la rubrique «Associé» concernant Heritage Trustees Limited, est à modifier comme suit, suite au changement de dénomination sociale de Heritage Trustees Limited:

«GEMS Trustees Limited, Po Box 108, Nerine House, St. Georges Place, St. Peter Port, Guernsey, GY1 3ES».

Halsey S.à.r.l.
Le gérant
Signature

Référence de publication: 2008122605/6762/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05959. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080142283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.

GE Real Estate Central European Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 12-14, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 58.514.

Il résulte d'une résolution de l'associé unique en date du 1^{er} septembre 2008 que:

- Monsieur Michael Wunderbaldinger a démissionné de son poste de gérant de la société avec effet au 3 septembre 2007,
- Monsieur Otakar Langer a été révoqué de ses fonctions de gérant de la société avec effet au 30 mai 2008,
- Monsieur Karim Habra a démissionné de son poste de gérant de la société avec effet au 1^{er} septembre 2008,
- Monsieur Mathieu Cuvillier, demeurant professionnellement à Karlovo Namesti 10, CZ-120 00 Prague 2, République Tchèque, a été nommé comme nouveau gérant de la société avec effet au 1^{er} septembre 2008 pour une durée illimitée.

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008122612/1421/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2008, réf. LSO-CU07095. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080142355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.

FFS Fund Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 135.674.

Der Verwaltungsrat der FFS Fund Management S.A. betraut mit Wirkung vom 17. März 2008 Herrn Stefan SCHNEIDER, Herrn Daniel HÄFELE und Herrn Thomas FREY mit der täglichen Geschäftsführung der Gesellschaft.

Alle Herren mit Geschäftsadresse in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen.

Für FFS Fund Management S.A.

DZ BANK international S.A.

Vera Augsdörfer / Thomas Haselhorst

Référence de publication: 2008122618/1460/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06423. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080142519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Noramco Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 75.766.

Der Verwaltungsrat der NORAMCO Asset Management S.A. betraut mit Wirkung vom 29. Januar 2007 Herrn Roland SIMON, Herrn Roger BECKER und Herrn Paul BECKER mit der täglichen Geschäftsführung der Gesellschaft.

Alle Herren mit Geschäftsadresse in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen.

Für NORAMCO Asset Management S.A.

DZ BANK International S.A.

Vera Augsdörfer / Thomas Haselhorst

Référence de publication: 2008122621/7245/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06421. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080142613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Alezan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 90.251.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008122721/323/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2008, réf. LSO-CU07080. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080142588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Nona Immobilienbeteiligungs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 132.819.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse du gérant, à savoir John Kleynhans, a fait l'objet d'un changement. La nouvelle adresse est la suivante: 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 septembre 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2008122549/631/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06528. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080142493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.
